# MERCURE HISTORIQUE

n-

le en rs,

est de

res

ily

pas

de

de

ille

On

mroit
fuirela
regloullulgre
van1 cô-

tall

let.

Ra

re a

ET

## POLITIQUE,

Contenant l'état present de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les Cours, l'interêt des Princes, leurs briques, Generalement tout ce qu'il y a de curieux pour le

Mois d'Octobre 1702.

Le tout accompagné de Reflexions Politiques sur chaque Etat.



A LA HAYE,

Chez HENRI van BULDEREN, Marchand Libraire, dans le Pooten, à l'Enfeigne de MEZERAY.

> M. D C C I I. Avec Privilege des Etats de Holl. & Welf.

On trouve chez Henri van Bulderen; les Travaux de Mars, ou l'Art de la Guerre. Divisez en trois Parties. La premiere, enseigne la Methode de Fortisser toutes sortes de Places Regulieres & Irregulieres. La seconde, explique leurs Constructions, selon les plus sameux Auteurs, qui en ont traité jusqu'à present, & c. in Oct. avec sig. 3. vol.

Les Fonctions des Officiers , divisez en quatre Parties; la premiere contient, les Fonctions du Capitaine de Cavalerie, (8 les principales de ses Officiers Subalternes. La seconde, les Fonctions de tous les Officiers de l'Infanterie, depuis celle du Sergent jusques à celle du Colonel. La troifieme, les Devoirs de l'Homme de Guerre, avec des Remarques importantes sur les disgraces qui sont arrivées à plusieurs Officiers dans ces dernieres annees, pour les avoir negligez. La quatrieme, Pratique Co Maxime de la Guerre, enseignant les Charges des Generaux, les devoirs de tous les Officiers d'Armée ; l'ordre de marcher, camper , combattre , attaquer & deffendre les Places; surprendre (5 entreprendre fur des Villes , Quartiers ou Armées. Avec figures, in 12.

# MERCURE HISTORIQUE

ET

## POLITIQUE,

Contenant l'état present de l'Europe, ce qui se passe dans toutes les Cours, l'interêt des Princes, leurs briques, Es generalement tout ce qu'il, a de curieux pour le

Mois d'Octobre 1702.

Le tout accompagné de Reslexions Politiques sur chaque Erat.

## NOUVELLES DE ROME ET D'ITALIE.



Expedition des Bulles pour les Evêques du Royaume de Naples \* est encore suspendue à cause de quelques dif-

ficultez qu'on n'a peu lever jusqu'ici. Ces difficultez viennent de la part du Roi Catholique, auquel on a fait fai-

\* Voyez le dernier Mercure , pag. 248.

764 Mercure Historique of re diverses instances à ce sujet, & comme ce Prince inssiste dans ses prétentions on parle d'envoyer des Visiteurs Apostoliques dans les Eglises vacantes.

Il y eut le mois dernier une sedition à Naples. On dit qu'elle fut causée par des Soldats Espagnols. Quoi qu'il en soit ces Soldats en vinrent aux mains avec les François, & ils s'attaquerent même au Consul de la Nation Françoise, & au Colonel Broglio, dont la moderation empêcha les suites fâcheuses qui auroient pû arriver de ce desordre. On condamna à mort quelques-uns des coupables, mais les François ayant sollicité leur grace, on attend fur cela la volonté de Sa Majesté Catholique. On a fait à Rome quelques Pasquinades à ce sujet qui tendent à faire voir que les François ont beau faire, que les Efpagnols ne souffriront jamais patiemment qu'ils fassent les Maîtres chez cux; que l'Espagnol haira toûjours le François, & que le François mépri-Teratoûjours l'Espagnol, ce qui joint à ce qui s'est dit de l'affaire de Luzza. ra & de la descente des Anglois à Cadix a si fort mis le Pape de mauvaise humeur, car il veut menager la FranPolitique. Octobre 1702, 365 ce, qu'il a défendu de parler en aucune maniere des affaires de la conjoncture presente. Cependant Nonobstant la rigueur des désenses, les staliens ne peuvent s'empêcher de dire les choses comme elles sont, de sorte que les prisons sont pleines de gens qu'on a atrêtez sur ce sujet; on en a chatié même quelques-uns publiquement, & quelques autres ont été bannis.

Le Comte de Lamberg, Ambassadeur de Sa Majesté Impériale ayant reçû deux Couriers, l'un avec la nouvelle de la prise de Landau, & l'autre avec l'avis du debarquement des Anglois & des Hollandois fur la côte de Cadix, fon Excellence en donna part au S. Pére. D'abord on publia que ceux-ci avoient fait demander au Senat de Génes la permission de faire entrer une Escadre au Port delle Specie, fur quoi on tint à Rome une Congregation d'Etat. La Cour Romaine est toûjours fort embarrassée, mais sa plus grande attention est sur ce qui regarde la separation des deux Armées en Italie, & de quelle maniere elles prendront leurs quartiers d'hiver.

Quoi que l'expedition des Bulles par les Evêques du Royaume de Na-Q 3

ples soit toûjours suspendue, comme on vient de le dire, on ne laisse pas d'assurer que la Cour de Rome expediera dans peu les Bress pour ces Evêques, & que le Roi Catholique a consenti au temperament qui lui avoit été

proposé.

Le Prince del'a Valle est parti de Naples avec trois Vaisseaux chargé de sept cens Soldats Napolitains pour passer à Cadix. On prétend que le Pape a dit, qu'il ne permettroit point que les troupes Impériales entrassent en quartier d'hiver dans aucune des terres de l'Etat Ecclesiastique à cause des Hérétiques qui sont dans ces troupes. Cependant les Impériaux ne penfent guéres à en prendre, il paroit au contraire qu'ils se préparent à faire la Campagne. Le Roi d'Espagne doit être parti pour se rendre à Madrid, du moins devoit-il partir de son Armée le 2. de ce mois & passer par Milan.

III. Les deux Armées étoient encore dans ce tems-là dans les mêmes Camps & bien retranchées. On va voir ce qui s'y est passé de plus considerable. Suite du Journal du Camp Impérial près de Luzzara.

Le 28. Août. On aprend de Gussialla que l'Ajudant Davia y a amené 24. Chevaux & quelques prisonniers. On a fait un sourage, & l'on continue à perfectionner les Travaux qui couvrent nôtre Aile gauche. On commencera demain à travailler au Cartel pour la rançon des Prisonniers. De nôtre côté on deputera le Colonel Rocavion & l'Auditeur Général Seltzer. Le lieu de l'entrevûe est à un mille des deux Camps, dans une Cassine près de nôtre Aile gauche.

Le 29. On a commencé à travailler au Cartel. Les Députez des Ennemis sont le Brigadier des Gendarmes & l'Intendant de Grigni. Chaque Partia pris une garde de 10. Cavaliers. On confirme que l'Ennemi prépare tout pour le Siège de Guassalla.

Le General Davia ayant reçû ordre de le retirer de Guastalla avec sa Cavalerie, en cas que la Place su assiégée, il l'a exécuté, & s'est retiré avec 130. Chevaux vers Bersello. Il en a renyoyé 80. au Camp, & en a laissé quelques-uns à Guastalla.

Le 30. L'Ennemi a commencé à batre Guastalla avec 10. Canons & 2. Mortiers. Il a fait venir à son Camp toutes les Troupes qu'il a pû ramasser. Le Lieutenant

Sui-

Colonel de Wert mande de Berjello, que l'Ennemi fait travailler à une Baterie visà-vis de Boretto. On aprend qu'il n'y a plus de Troupes à Madonna delle Gratie, & qu'il n'y a que 5. Bataillons dans Mantoue; Que l'Ennemi a deux petits Camps à Borgoforte & Befeoldo où il y a peu de monde, ayant fait venir à son Armée tout

ce qu'il a pu.

Le 31. Août, 130. hommes du Détachement que l'on fit avant hier pour Bersello, ayant manqué le chemin, sont revenus au Camp, sous l'escorte d'une partie des 500. Chevaux qui ont été commandez. Les autres se sont avancez vers Berselle pour se jetter dedans; Mais comme le Wagmester n'est pas encore de retour avec sa Cavalerie, on ne sait pas s'ils y se rontarrivez. On continue à batre Guassalla, & l'on pousse les Tranchées, dont il n'étoit pas besoin, vû-que la Place n'a mi Epaulement ni Contrescarpe. Le Capitaine Silvii du Régiment d'Ebergenia sabré 15. hommes, & pris 8. Chevaux.

Le I. Septembre. Le Wagmester est de retour, & a conduit à Berfello l'Infance, rie qu'il escortoit. Il a rencontré en revenant un Parti Irlandois de 35. hommes, qu'il a poussé au travers des fossez, & l'a dissipé, après en avoir couché 19. sur la

place.

On a conclu le Cartel entre les deux Armées pour la rançon des prisonniers, & Politique. Octobre 1702. 369 on l'a envoyé par des Exprès à Leurs Majestez Imperiale & T. C. pour être ratisié.

L'Ennemi n'a pas encore commencé à batre Guastalla, comme on l'a dit. Les coups de Canon qu'on a entendus, sont

de la Baterie vis-à-vis de Boretto.

Le 2. L'Ennemi a commencé à canonner Guaftalla. Les nôtres lui ont répondu vigoureusement par la Mousqueterie. Il a recommence sur le midi à canonner nôtre Camp de sa Baterie de l'Isle, mais sans dommage. Le Lieutenant Kiral a fabré 11. Fantassins de la Garde de l'Ennemi: De là il est alle vers Novellara, où il a chargé les fourageurs, tué 9. hommes, fait 4. prisonniers, & pris 32. Chevaux & 8. Mulets. Les Capit. St. Amour & Pfefferkorn sont en parti avec 200. Chevaux. Ils ont envoyé ici 7. prisonniers, 24. Chevaux & 7. Muleis. Ils euffent executé quelque chose de plus grande consequence, s'il ne fut pas survenu une fauste allarme parmi leurs gens. Ils ont cependant pouffé plus loin.

Le 3. On a fait de part & d'autre un grand fourage. Les Déferteurs raportent qu'un de nos Partis a chargé leurs fourageurs. Si cela est, il faut que ce soient les Capit. St. Amour & Pfesserkorn. L'Ennemi pousse vigoureulement le Siège de Guaffalla, & y fait conduire du nouveau Canon; dont on ne peut comprendre la raison,

25

puis:

370 Mercure Historique & puis qu'on n'a pas besoin de tant d'Artillerie, pour se rendre maître d'une Place qui est toute ouverte. On n'a point d'avis du General Solari, depuis qu'il est assigne dans Guasfalla. L'Ennemi continue à canonner nôtre Camp, sans beaucoup de

dommage. Nous en faisons de même, & selon le raport des Deserteurs, qui sont en assez grand nombre, la plupart de nos

coups portent.

Le 4. Les Wagtmesters St. Amour & Pfesserkorn sont de retour, & ont amené un Lieut. & 9 Soldats prisonniers, après avoir sabré 40 hom. Ils n'ont pas seulement dispersé les fourageurs ennemis, mais ils ont mis toute l'escorte en déroute, & causé une si grande allarme au Camp Ennemi, qu'il a fait avancer tout son piquet. Nous n'avons perdu que le Cap. Baron Waseg & 1. Cavalier. Nous avons commencé à échanger nos prisonniers, en vertu du Cartel &c.

Le 5. Hier vers le minuit, on entendit tirer du côté de Guastalla. Nous avons fait aujourd'hui un fourage, fous l'escorte du Lieut. Col. d'Erbeville, avec 200. Chevaux, sans avoir eu que 2. Chevaux blessez. A l'entrée de la nuit, nous avons reçû environ 560. prisonniers, qui doivent être demain suivis par d'autres.

Le 6. Nous apprenons d'Ostiglia que les Compagnies d'augmentation du Régiment du Rhingrave y sont arrivées. Les DéPolitique. Octobre 1702. 371 Déferteurs raportent que la nuit passée l'Ennemi a perdu plus 100. h. devant Guastalla, par le seu continuel des nôtres. Il ne s'est rien passé entre les deux Armées, sinon qu'elles se sont tirées quelques coups de Canon.

Le 7. Nous avons fait un fourage, sous l'escorte du Lieut. Col. Baron Martini, sans y avoir perdu qu'un Cavalier & quatre Chevaux. Les Troupes de Wolfenbuttel au nombre de 1480 b. sont arrivées à S. Benedetto, où elles se reposeront un jour ou deux.

Le 8. Le feu de la Mousquererie de Guaflalla a continué fort vigoureusement la
nuit passée, sans que nous puissions avoir
des nouvelles positives de l'état de la Placc. Le Capit. Szius du Rég. d'Ebergeni
alla hier en parti au delà du Mincio. Il a
rencontré entre Goito & Mantouë, 18.
Chariots chargez de poudre & d'autres
munitions de guerre, escortez par 40.
hommes, qu'il ataillez en pièces, pris &
emmené les Chevaux, après avoir fait
sauter la poudre, & brûlê le reste. Nous
avons encore 3. Partis en Campagne.

Le 9, nous avons fouragé sous l'escorte du Lieutenant Colonel de Reising avec 200. Chevaux, & nos gens sont tous revenus heureusement. Deux Capitaines de Vaudemont ont rencontré dans le Modenois quelques Chariots ennemis, chargez de provisions, dont ils ont amené les Che-

6 yaux

Mercure Historique vaux. Le Lieutenant Potranski a fabré 3. hommes, bleffé 7. & amené au Camp 2. Chevaux & 3. Mulets. Nous avons reçû vers le soir, 211. de nos Prisonniers avec quelques Officiers échangez. Ce sont ceux qui ont été pris à l'Action de Santa Vittoria fous le Général Visconti. On a appris par eux, que Guastalla, qui se défendoit encore hier, avoit commencé aujourd'hui à capituler. Nous ne pouvons affez admirer la conduite du Général C. Solari, d'ayoir foutenu si vigourcusement un Siege de 11. jours, dans une aufli chetive & miserable Place, mal pourviië de Munitions & de Provisions, fans aucun dehors ni rampart, & où l'on n'avoit pas eu même le tems de faire de Fosse, ni de planter des Palissades, & bien moins d'y faire une Contrescarpe, ou quelque Epaulement.

Le 10.On n'a pas d'avis particulier de la Capitulation du Général Solari, mais on apprend qu'il ne s'est pas rendu prisonnier de Guerre, & qu'il a capitulé de sortir de la Place fur un pied libre. Notre Aîle gauche a fouragé sans perre. Le Wagtmester Spleny a taillé en pièces trente hommes près de la Garde des ennemis, & a amené deux prisonniers avec quarante un Chevaux, on Bœufs. Le Wagtmester de Palsi est allé en parti avec trois cens Chevaux.

Le 11. il ne s'est rien passé de considerable entre les deux Armées. Nous avons vu passer la Garnison de Guastalla sur le

Politique. Octobre 1702. 373 Pont du Pô des Ennemis, avec Drapeaux déployez & Tambours battans. Comme on n'a point de lettres du General Solari, on présuppose que l'Ennemi lui a défendu d'écrire. L'on a appris d'ailleurs que la Capitulation porte, qu'elle se retirera dans le Tirol, & qu'elle ne servira pas de cette Campagne.

L'Ennemi a tiré cette nuit avec des Canons chargez à cartouche sur nos Travail. leurs, qui perfectionnoient les Ouvrages à nôtre Aîle gauche; mais on n'a pas cesse

de travailler pour cela.

Le 12. nous avons fourage sans perte finon de quelques Chevaux de Dragons Danois & de Hussars, qui s'étoient avan-

cez trop près de Batta.

Un Parti de Huffars de Paul Diack a passé le Pô & le Mincio, & s'est approché de l'Oglio: Ils ont sabréprès de Goito 30: François, & 10. à 12. près de Marcaria, amené quelques Prisonniers & 28. Chevaux.

Enfin on a reçû des lettres du General Solari, avec sa Capitulation, quiest conforme à ce que nous en apprimes hier.

Le 13. on a fait fourager nôtre Aile gaus

che sans perte.

Le 14. il ne s'est rien passé.

Le 15. nôtre Aîle droite afourage sous l'escorte d'un Lieutenant Colonel avec 200. Chevaux. L'Ennemi ayant fait sortir de ses retranchemens 1000. Chevaux &

1000.

1000. Fantassins, ils ont chargé quelquesuns de nos fourageurs, qui s'étoient trop avancez; ils en ont pris quelques-uns & 12. Chevaux, & ils se sont retirez en diligence. Le Marquis de Vaubonne est sorti aussi-tôt à la tête de quelques Régimens; mais il est arrive trop tard, les Ennemis s'étant retirez avec précipitation. Ils eufsent fait avec 20. hommes, ce qu'ils ont donné à faire à 2000. Un Parti de Hussars d'Elbergeni, qu'on avoit envoyé reconnoître l'Ennemi, a tué 5. Cavaliers Catalans, & amené un Chariot à la vue de l'Armée Ennemie. Un autre Parti de Paul Diack a fabre près de Marcaria 20. hommes, amené du bêtail, & fait prisonniers un Capitaine & un Lieutenant Espagnol.

Le 16. l'Aîle gauche a fouragé sans perte, sous l'escorte du Lieutenant Colonel Gelhorn & 200. Chevaux. On a apris sur les 8. heures que l'Ennemi marchoit vers la Botta. L'on a envoyé 3. Partis pour prendre langue, qui ont rapporté que six Régimens de Gendarmes & 22. Compagnies de Grenadiers vouloient camper près de la Botta; Sur quoi le Prince Eugenea ordonné au Colonel de Kirckbaum de se jetter dans la Mirandole avec 200. Chevaux & les Troupes de Wolssenbuttel, qui

font à St. Beneditto.

Il a détaché le Marquis Visconti avec 700. Chevaux pour observer l'Ennemi, & couvrir nos malades, qui sont à Rovere Politique. Octobre 1702. 375
& autres Places voisines. Outre cela on a
fait tenir prêt à marcher 600. Grenadiers
& Fuzeliers, & l'on a ordonné au Lieutenant Colonel Gelhorn de se tenir hors du
Camp avec son escorte, pour observer
l'Ennemi. Sur le soir il a fait savoir qu'il
croyoit que ce n'étoit qu'une escorte de
l'Ennemi, dont 3 à 400. Chevaux ont
chargé le Capitaine de Dragons Rostack,
qui s'est retiré en bon ordre, parce qu'il
etoit trop soible; il n'aperdu que 3. hommes. On a donné ordre à tous nos Partis
de ne pas revenir au Camp, mais d'observer l'Ennemi.

Le 17. l'Ennemi a commencé avec le jour à canonner nôtre Camp, & à y jetter des pierres, ce qui a duré jusqu'à midi; & il a même percé de part en part quelques

endroits de nos Retranchemens.

On se prépare à chanter le Té Deum pour la prise de Landau, & l'on fera 3. décharges du Canon & de la Mousqueterie. L'Ennemi a fait sur le soir une décharge generale de son Canon & de sa Mousqueterie, en criant Vive le Roi. Nous ne savons à quel sujet; Mais quelques Deserteurs nous ont rapporté dans la suite, que c'étoit pour la prise de Ulmpar l'Electeur de Bavière. Les canonnades de l'Ennemi ne nous ont pas sait de dommage; nous lui avons répondu de plus de cent coups. Le General Visconti est retourné au Camp avec les 700. Chevaux, parce que l'Ennemi s'est retiré, &

376 Mercure Historique & est allé, à ce que l'on croit, dans le Modenois.

Le Colonel de Kirckbaum a poursuivi sa route vers Mirandole. L'Ennemi a fait un fourage dans le Modenois, sous l'escorte de plusieurs mille hommes; & comme le vieux Prince de Vaudemont y est en perfonne, on ne sait s'il n'y a pas quelque autre dessein, dont le tems nous éclaircira.

La nuit du 17. le Général Solari suivant la Capitulation de Guastalla arriva avecsa Garnison forte de deux mille cinq cens hommes entre Borghetto & Valeze, escor. té par cinquante Chevaux François. Cette Garnison s'est défendue avec tant de vigueur qu'elle a obtenu une Capitulation des plus honorables qu'on pouvoit attendre. Elle sortir le 10. avec armes, bagages, Tambour battant, mêche allumée, & autres marques d'honneur pour être conduite à Trente, sous cette condition néanmoins qu'elle ne servira point contre les deux Armées julqu'au mois d'Avril prochain. Nos Partis font toujours de frequentes courses dans le Modenois, oùils empêchent que les Paisans ne portent des Vivres dans les Places occupées par les François. Ils harcellent même si fort leurs Convois que vers la fin du mois dernier le pain avoit rencheri pendant quelques pours jusqu'à trente sols la ration dans leur Armée, & le vin à quarante fols la bour teille.

Politique. Octobre 1702. 377 reille. Le Prince Eugene envoya dernièrement au Duc d'Anjou sous une bonne escorte quinze Mulets que le Pape envoyoit à ce Prince chargez de presens, qui avoient eté pris par des Hussars. Ces mêmes Husfars ont fait des courses jusqu'à Marmirole, & les détachemens qui sont du côté de Bersello enleverent il y a quelque tems cent soixante-quinze Chevaux François. On aprend que la Garde du Duc d'Anjou a été augmentée de sept ou huit cens hommes. On prétend que les François ont découvert un dessein qu'ils disent que nous avions d'enlever ce Prince à son départ pour le Milanez, & qu'un de ses Officiers qu'on dit avoir été du complora disparu & s'est fauvé. Ces frequens desseins qu'on nous attribuë ne s'accordent guéres avec ce que les François ont publicci devant de nôtre défaite & de nôtre Victoire : Nous verrons pourtant qui décampera le dernier.

Le 18. Comme le Détachement dont on a parlé n'est pas encore rentré au Gamp Ennemi, on n'a pas fait de sourage, mais l'on a détaché le Lieutenant Colonel Batte pour observer l'Ennemi. Le Wagtmestre St. Amour raporte, que les François avoient voulu faire conduire du Veronois dans Mantouë, une certaine quantité de bled; mais que les Païsans leur avoient demandé une caution suffisante, pour le dédommagement de leurs attelages, s'ils étoient pris par nos Partis; ce qui leur

ayant

378 Mercure Historique & ayant été refusé, ils s'en sont retournez,

& ont laissé là le grain. Le 19. nôtre Aîle gauche a fait un fourage fous l'escorte de 200. Chevaux, commandez par le Baron de Martini, & nous n'y avons perdu qu'un Caporal de Dragons. Le Lieutenant Colonel Batte eft encore aux champs, & donne avis, quele Corps que l'Ennemi avoit envoyé dans le Modenois étoit rentré au Camp, parce que c'étoit une Escorte de Fourageurs. Le Wagtmestre St. Amour est revenu avec les 200. Chevaux, parce que l'Escorte de 1000. Fantassins Ennemis, qui devoit conduire à Mantoue les grains dont on a parlen'a pû effectuer fon deffein. Le Lieurenant Colonel Kirckbaum a fait savoir, qu'il étoit entré dans la Mirandole avec ses 200. Chevaux, & qu'il n'aprenoit pas que l'Ennemi en aprochât. Pendant la nuit, nous avons reçû de lui un Courier, qui nous marque qu'il étoit arrivé à Carpi, dans le Modenois, un Corps de s. Régimens de Cavalerie, & 4. d'Infanterie; mais comme ce sont tous des Régimens ruinez, on croit qu'on les envoye là, plutôt pour se remettre, que pour rienentreprendre.

Le 20. On a encore fait un fourage, sans perte. On a reçû la confirmation de l'arrivée des 5. Régimens de Cavalerie, & 4. d'Infanterie, vers Carpi: Surquoi l'on a détaché le Wagtmestre Jorger avec 200. Che-

Politique. Octobre 1702. 379 Chevaux, pour aller vers la Mirandole; & le Wagtmestre St. Amour, pour se rendre à Oftiglia, fur les avis que l'on a que le Régiment de Dragons de Languedoc marche vers Goito. Nos petits partis ont amené 9. Prisonniers. On mande de Berfello, que plufieurs Batteaux ennemis avoient décendu le Pô; & tous les Déserteurs & les prisonniers disent unanimement, que le Duc de Vendôme a fait un Pont à Guaffalla, qu'il fera rompre celui qu'il a ici, & se retirera à Guastalla. On à changé cette nuit, avec beaucoup de précipitation, la Garde du Duc d'Anjou, que l'on a confiée à 3. Compagnies de Grenadiers François & à 35. Gendarmes, qui font la garde près de la Chambre; & de plus, 8. Officiers couchent la nuit dans sa Chambre, d'où l'on a fait sortir tous les Espagnols, ausquels on a donné la garde quiest sous la Tour : ce qui a fait un grand bruit dans le Camp, d'où il est à présumer qu'il s'est passé certaines choses à l'égard de ces Espagnols, qui ne permettent pas que l'on se fie à eux. Le Capitaine Eysser, du Régiment d'Ebergeni, a fondu avec 30. Hussars sur les François qui sont près de Carpi, & en a tué 30., pris 2. Prisonniers, & emmené 7. pieces de Bétail.

Le 21. Le Wagtmestre Eben est allé vers Mantoue avec 60. Chevaux, qui ont sabré quelques hommes, & emmené 7. Prisonniers & 54 pieces de Bétail. Nos pe-

eres

tits Partis ont faits 10. Prilonniers. Les Colonels Ebergeni & Paul Diack, avec l'Ajudant Général Davia, font allez dans le Milanois avec 100. Huffars & 30 Chevaux. Ce que l'on a dit de la garde du Duc d'Anjou & du Pont de Guaffalla se confirme, excepté que le Pont n'est pas encore tout à fait achevé.

Le 22. Nôtre Aîle droite a fouragé, fous l'Escorte de 200. Chevaux On aprend que l'Ennemi commence à disposer tout doucement ses quartiers, & qu'il les dirigedepuis le Pô par Guastalla, à Reggio,

Carpi, Corregio & Modene.

Le 23. Nôtre Aîle gauche a fait un fourage, sous l'Escorte ordinaire de 200. Chevaux, & n'y a perdu aucun homme. On a amené au Camp 5. Prisonniers, & du Bétail. Le Pont de l'Ennemi près de Gunstalla est achevé: Il fait travailler fortement entre cette Place & le Pô, & on dit qu'il se dispose à se mettre bien tôt en marche. On a vû aujourd'hui transporter quelques-uns de ses Canons au delà du Pô.

Le 24. L'Ennemi tire du Milanez. & du Mantouan une grande quantité de Paisans, qui doivent travailler à la Ligne qu'il fait faire. On confirme que le Duc d'Anjou ne doit pas sculement bien tôt quitter l'Armée, mais qu'elle décampera, & se retirera vers Guassalla & le Modenois. L'Ennemi sit hier un sourage général, & a été

Politique. Octobre 1702. 381 jusques dans le Parmesan, où il a commis de grands excès. On aprend de Bersello, qu'un Lieutenant de Dragons de Savoye, a brûlé 7. gros Bateaux, qui se rendoient au Pont de l'Ennemi, qu'il avoit tué 7. François, jetté le reste dans l'eau, & fait Prisonniers 7. Bateliers Milanois.

Extrait d'une Lettre de Milan du 26, Septembre.

Her onreçût plusieurs Couriers de Pavie, avec la nouvelle qu'un parti de s.a 600. Husars , commande par le General Davia, étoit venujusqu'au dessous de Pavie, à un lieu nomme Roversala (5 à Brone ; d'ouils envoyèrent intimer la contribution a Pavie, sous peine d'éxecution militaire. Cependant ils n'ont demande que mille piftoles , somme bien modique. Ils trouverent sur le Po une Barque chargée de ble & de farme, dont ils prirent ce dont ils avoient be-Join, & ensuite la coulerent à fond, ruinerent les deux Bacs de ces Villages, pafferent le Pô, & s'en allerent au Magazin que nous avons à las Peira. Heureusement nous l'avions vuide depuis 4. jours. Ils etotent encore hier a Beljoioso, & apparemment ils s'enre:ournoient à leur Camp Parle Lodesan, Cremasque & Mantouan: Ils sont venus vers Pavie, passant entre Novellara & Guastalla , Reggio , Parme , Bersello, S. Donnino & Cremone, remontand

montant le Pôsous Plaisance; ce qui est us chemin deprès de 200 milles, & de plus au milieu de tous nos postes, sans que personne leur ait dit mot, ce qui n'est pas moin curieux. que surprenant. Ils se sons saisses un leur route de tout ce qu'ils ont trouvé, Seigneurs & autres dans les Villages & dans leurs maisons, ce qui nous a misici dans un nouvelle épouvante, & le Parmesan dans une grande consternation. On sit partir bier le Comte Sartirano, pour aller lever les Milices dans Pavie, assin que ces sortes de cour

ses ne puissent se faire chaque jour impuné.

ment. On aprend dans ce moment , que 50. Cuiraffiers etant venus à la porte Romaine, 350 s'en sont saisis, & 35. autres sont entrez 200. pas dans la Ville, en criant Vie l'Empercur, & jettant au peuple la valeur de 4. Philippes en monnoye , pour l'inviter à se foulever. Iln'y avoit à la porte que 15. hommes de Milice, qui d'abord se sont soulevez. Une semme ayant crie voilà les Allemans, a eté fabrée, G portée à l'Hopstal avec une main à demi coupée. Ils n'ont fait aucun autre mal. Ils out paye une paire de pistolets, qu'un Soldat avoit vole, deux piftoles. Ils n'ont pille personne, & s'en sont allez après cette bruiante expedition. On craignoit pour le Magazin à poudre, qui est à deux milles d'ici sans garde; cependant il n'a pas saute. On crott qu'ils retournent gagner l'Adda, pour remonter peut-être vers le Bressan, G

Politique. Octobre 1702. 383 delà se rendre à leur Camp, en faisant une traite encore plus longue que l'autre. Ils ont couché cette nuit à la Chartreuse, d'on ils ont emmené l'Abbe & le Procureur, pour en tirer 20 mille Ecus, à quoi ils ent taxe cette Maison, eu égard à ses facultez. On a resolu de tirer du Château 200. Grenadiers, pour les envoyer vers le Magazin à poudre, afin de le sauver, s'il est encore tems. Cette Troupe marche à grand bruit de Tambours & de Trompettes, pour intimider les gens, & leur faire croire qu'ily a grand nombre d'Infanterie & de Cavalerie. On a aussi dépêche par tout où il y a des Troupes, afin de les couper, s'il est possible, dans leur retraite. Le Marquis de los Bulbasez est alle du côte de Marignan.

## Reflexions sur les Nouvelles de Rome & d'Italie.

I. LE Pape & le Gouverneur de Rome ont beau faire, ils n'empêcheront jamais les Italiens de faire des Pasquinades contre les François toutes les fois qu'ils en donnneront occasion. Vouloir empêcher, par exemple, les Romains de dire que le Prince Eugene de Savoye a batu l'armée François à Luzzara, ce seroit autant que si l'on vouloit empêcher le cours du Tibre; ils le diront, sussentiels châtiez & exilez à

COUS

384 Mercure Historique & tous momens. Et pour quoi ne le feroientils pas ? eux qui sçavent ce qui en est. & qui
m'aiment point les François, puis qu'on
l'a bien fait à Bruxelles lors qu'on y sit des
feux de joye à l'occasion de cette journée.
Tous devouez à la France que doivent être
les habitans de cette Ville on ne laissapas
de trouver sur une des Pyramides qui
avoient été dressées devant l'Hôtel de Ville cette Inscription.

Hulftio oppugnato, non expugnato, Landavia obsessa (es capta, Gassin Italia Gallis, Ovat Rex Ludovicus.

Cette Inscription a été expliquée en vers François de cette maniere.

Hulst attaque sans être pris; Landaupris; sa défense vaine; Les François batus par Eugene; C'est le triomphe de Louis.

III. Dès qu'on eut apris que Guaftalla avoit été affiegé, on s'attendit bien qu'il se roit pris, mais on ne comptoit pas que la Garnison de cette petite Place en sortit à si bon marché qu'elle a fair, car enfin les Affiegeans prétendoient qu'elle se rendit prisonniere de guerre. En esset qui ne l'auroit eru. Elle n'avoit aucun secours à esperet que de s'a propre valeur. L'armée des ennis

Politique. Octobre 1702. 385 mis couvroit ce siege, étant postée entre cette Place & l'armée du Prince Eugene de même qu'à l'attaque de Luzzara. Pour la secourir, comme quelqu'un l'a très-bien remarqué, il eût falu de nouveau attaquer les ennemis dans leurs retranchemens, c'est à dire, assieger & forcer une Armée dans un Camp fortifié & où elle se tenoit fur la défensive. D'ailleurs les Assiegeans avoient attaché le Mineur pour donner l'affaut; la Garnison commençoit à manquer de plusieurs choses; la Place étoit mal pourvûe & de peu de défense; & les habitans murmuroient à cause du fracas que faisoient les Bombes. Voila de grandes extremitez. Mais le courage de la Garnison les surmonta toutes, & résolue à sortir libre, ou à perir elle, obtint enfin le fruit de sa bravoure: ce qui lui est glorieux sans doute, & en particulier au Général Solari qui la commandoit. Il est vrai que par la Capitulation le Prince Eugene est privé pour le reste de la Campagne du service de ce petit corps d'élite, & il est certain qu'il n'avoit pas besoin de retranchement de forces. Mais, dit un homme d'esprit, ç'à été jusqu'ici son étoile d'être superieur avec des forces inferieures, & on en doit tout espérer en la secondant. C'est à ce même homme d'esprit qu'on doit les considérations suivantes, qui font si bien à nôtre sujet. La reddition de Stevenswert & de Ruremonde, y ont donné lieu, car on Tom. XXXIII.

386 Mercure Historique & verra dans la suite que ces deux Places se sont renduës.

d' Amsterdam le 9. Octobre 1702.

T A rédition de Ruremonde a fuivi de bien près celles de Stevensweert & de Venloo. Les dernieres lettres de Mastricht avoient donné avis de l'ouverture de la Tranchée la nuit du 2. au 3, & on aprit hier qu'un Exprès étoit arrivé à la Haye, avec la nouvelle que les Affiegez avoient demandé à capituler le 6. au soir. La prise de cette Place acheve de rendre la Meule libre, depuis Grave jusqu'à Mastricht. Ce qu'il y a de plus agréable dans ces Conquêtes, c'est qu'elles se sont faites sans y perdre que très peu de monde; & ce qu'il ya de plus glorieux, c'est qu'on les a faitesà la veue de l'Armée Ennemie. Cela suffit de reste pour répondre à l'objection qu'on fait à Paris, que le Prince Eugene ayant Taiffe prendre Luzzara & Guaffalla fans les secourir, c'est une preuve que la Victoire n'a pas été de son côté, puis qu'il ne s'est pas trouvé en état de tenter ce secours & qu'au contraire, la présomption doit être en faveur de l'Armée des deux Couronnes, puis qu'après la Bataille elle a été en état d'emporter ces deux Places. Cette consequence tombe, en faisant attention à ce qui se passe sur la Meuse. On y voit deux Armées qui n'ont point combattu.

Politique. Octobre 1702. Celle de France a d'abord agi en superieure, & on ne parloit que de les nombreuses forces; cependant sur la fin de la Campagne, elle a vû prendre Venlo, Stevensweert & Ruremonde, qui sont bien d'une autre conséquence que les petites Places de Luzzara & de Guaffalla, puis que cellescinepeuvent pas même être comparées à Stochem & à Maseyck, Or si l'Armée de France, toute nombreuse qu'elle est, n'a pas jugé à propos de hazarder un Combat, pour fauver des Places qui en valoient la peine; comment peut-on tirer avantage de ce que le Prince Eugene, après une Bataille, & avec une Armée inferieure en nombre, quoique Victorieuse, n'a pas jugé à propos d'aller forcer une Armée nombreuse, fortifiée de nouvelles Troupes & de bons Rétranchemens, & cela pour fauver deux Postes sans défense, quin'en valoient pas la peine? Si la Bataille se fut donnée à forces égales, la conféquence qu'on veut tirer auroit plus d'aparence & de fondement; mais c'est un fait connu que l'Armée des deux Couronnes étoit de beaucoup superieure à celle du Prince Eugene avant la Bataille, & qu'après la Bataille elle a recu un renfort confidérable. Elle a donc pû se maintenir, en se retranchant près du Champ de Bataille, nonobstant la perte qu'elle a faite, & s'emparer ensuite de Luzzara & de Guastalla, dont elle coupoit la communication avec l'Ar-R 2 mee

mée Imperiale: Mais on ne peut concevoir que celle ci ayant combattu avec un moindre nombre, cût perdu 6.à 7000. hommes dans le Combat, sans compter les blessez, comme les Ennemis le publient, & qu'elle cût pû demeurer dans le Champ de Bataille, & s'y maintenir comme elle a fait. C'est là ce qui établit clairement la présomption en faveur du Prince Eugene, outre tout ce qui en a été dit ci-devant.

### NOUVELLES D'AL-LEMAGNE ET DU NORD.

I. N chanta à Vienne le 21. de Septembre le Te Deum pour la prise de Landau, ce qui fut suivi des réjouissances publiques au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie & de la Mousquetairie. Landau est dans la Basse Alsace, situé près de la riviere de Queich dans la Vauge sur les frontieres du Palatinat à trois milles d'Allemagne de Spire, & autant du Rhin du côté du couchant. Cette Ville avoit été autrefois engagée pour très peu de chose à l'Evêque de Spire par l'Empercur Louis de Baviere, mais l'an 1511. elle fut rachetée par Maximilien Premier & rétablie dans routes ses libertez. Elle est Ville Imperiale , & dans la Paix de Westphalie elle fut Politique. Octobre 1702. 389 cedée à la France. Du moment que la Garnison Imperiale sut entrée dans cette Place sous les ordres du Comte de Frise, on commanda un grand nombre de Paisans pour aplanir les Tranchées & les Travaux du siege, en suite de quoi on a été occupé à en reparer les fortifications.

L'Empereur fait armer autant de Vaisfeaux qu'il est possible dans les Ports qu'il a dans la Mediterannée pour escorter ses bâtimens de transport en Italie. Il fait presfer la marche de six mille Croates sous le Général Heisler pour aller rensorcer son armée dans ce Pais-là, tandis qu'on pousse par tout les levées de quinze mille hommes de recrues avec beaucoup de succès pour les envoyer dans la même armée, où le Roi des Romains, à ce qu'on publie, fera aussi passer un Corps de quinze mille

hommes de ses troupes.

II. L'Envoyé de Baviere à Ratisbonne notifia le mois dernier à la Diete, que l'Electeur son Maître avoit fait entrer ses troupes dans Ulm pour la sureté de ses Etats; & qu'il lui avoit ordonné de déclarer de sa part à l'Assemblée, qu'il ne seroit rien innové dans le Gouvernement de certe Place; que ses libertez, que ses priviléges, que le libre exercice de sa Religion lui seroient inviolablement conservez; ce que Son Altesse Electorale feroit publier incessamment par un Manisesse. Nonobestant cette déclaration, la Diete résolut,

que:

que l'Electeur de Baviere ayant enfraint la paix de l'Empire, Sa Majesté Imperiale seroit priée de faire agir son Autorité, afin que cette Ville fut remise en sa premiere liberté. L'Exprès que la Diete envoya à Sa Majesté Imperiale à ce sujet arriva à Vienne le 12. du mois dernier: & cette nouvelle y causa d'autant plus d'étonnement qu'on avoit cru ce Prince incapable d'en venir à cette extremité. D'abord l'Empereur dépêcha un autre Exprès à Son Altesse Electorale, pour l'exhorter une dernie. re fois à rentrer dans son devoir, le menacant de procéder contre elle avec la derniere rigueur suivant les Constitutions de l'Empire. Mais il y a apparence qu'elle voudra soutenir le faux pas qu'elle a fait, se flarant que la France sera assez puissante pour la maintenir. Quoi qu'il en soit, cet Electeur, qui à ce qu'on assure, a été déclare Vicaire Général des Pais Bas à la place du Duc de Bourgogne, ne se fut pas plûtôt emparé d'Ulm qu'il fit sçavoir aux Cercles de Suabe & de Franconie, qu'il ne les laisseroit point en repos jusqu'à ce qu'ils se tussent déclarez neutres, attendu que la guerre dans laquelle l'Empereur s'est engagé ne regarde point l'Empire, mais uniquement la Maison d'Autriche.

La Diéte de Ratisbonne s'est moquée de cette distinction. Elle a déclaré la guerre au Roi de France & au Duc d'Anjou, ce qui acheve de mettre la distinction à neant Politique. Octobre 1702. 391
La lecture de la déclaration en fut faite vers la fin du mois dernier dans le Collège des Electeurs & des Princes de l'Empire, & dans ceux des Villes Imperiales. Il est vrai que cette déclaration de guerre ne fait pas mention des Electeurs de Baviere & de Cologne, mais on y a laissé un blanc pour le remplir d'une clause contre Leurs Altesses Electorales, au cas qu'elles persistent à rejetter les remontrances qui leur ont été

faires.

Les troupes Bayaroifes avoient fait defseinde pénétrer par les Villes Forestieres pour aller joindre un gros détachement de l'armée de France, mais n'ayant pû reuffir dans leur desfein elles prirent le parti de se retirer. L'aproche de ces troupes allarma la Ville de Bale & les autres Villes voilines. L'Ambaffadeur de France vers les Cantons Suisses écrivit d'abord au Magistrat de cette Ville pour les rassurer, & leur protester qu'elle n'avoit rien à craindre. Mais cela n'empêcha pas qu'on n'y fit entrer en même tems quatre cens Paisans armez, & qu'on ne mit huit cens Bourgeois lous les armes. Le Canton de Berne envoya fix mille hommes fur les Frontieres & celui de Zurig se mit aussi en mouvement. On avoit commandé dans le Brifgau & dans la Foret-Noire de trois hom; mes l'un pour s'opposer aux troupes de Baviere, mais chacun à l'envi voulut marcher, & ils se rendirent tous unanimement

R 4 aux

aux places d'armes. Les Villes de Waldshout, de Constance & de Lindau auroient couru risque d'être surprises sans les précautions que les Suifles prirent, car les Bavarois n'en étoient qu'à quelques milles. On a mis de bonnes Garnisons dans ces Places, de même que dans Haguenau, Buchweiller & quelques autres pour oblerver le Maréchal de Catinat. Les troupes Bavaroises ont été maltraitées en quelques occasions par les milices dans les endroits où elles ont voulu pénétrer, & un partide Huffars défit vers la fin du mois paffé cinq cens hommes de ces troupes; il y en eut peu qui en échapassent. Les Imperiaux ont fait voiturer par terre tous les materiaux nécessaires pour jetter un pont sur le Rhin au delà de Fort-Louis: & pour tàcher de couper toute communication à cette Place ils ont défait celui de Philisbourg qui a été transporté à Lichtenau.

On fortific tout autant de postes qu'on peut pour couvrir le Païs de Bergue contre les partis François de Bonn, qui y sont des courses à tous momens & y ravagent tout. Ils pillerent il y a quelque tems la petite Ville de Munster-Eiffel, & n'épargnerent pas même le Couvent des Capucins, où les Bourgeois avoient sauvé leurs meilleurs

effets.

Le Comte de Tallard, qui avoit été détaché de l'Armée du Maréchal de Bouflers

Politique. Octobre 1702. 393 avec un Corps de trente Escadrons & de dix Bataillons arriva à Bonn vers le commencement de ce mois. Il eut d'abord une Conference avec l'Electeur de Cologne, & lui offrit ce Corps de Troupes de la part du Roi Très-Chrêtien pour agir où Son Altesse Electorale jugeroit à propos. Il partit de Bonn le 4. & le lendemain & le jour suivant il passa le Rhin. Le 6. Son Altesse Electorale alla en personne avec ce Comte par le Pais de Bergue jusqu'à Mulheim, d'où les quatre Regimens de Cavalerie qui y campoient se retirerent à Cologne. Mulheim fut pille avec beaucoup d'autres Villages, & on y exerça les dernieres violences avec une fureur & une brutalité qui ne sçauroient être exprimées; les Ecclestastiques Romains ne furent pasmême épargnez. L'Electeur éroit sur le Château d'Herle, d'où il contemploit ces desordres qui ne le scauroient pourtant dedommager des pertes qu'il a faites, & de celles qu'il est sur qu'il fera, si ouvrant les yeux à ses veritables intérêts il ne prend le partide défendre l'Empire, bien loin d'aider à le ravager. Ce même Electeurenvoya le mois dernier au Prince de Saxe une Déclaration de Guerre contre l'Empereur & ses Alliez, & voici de quel stratageme il se servit. Un Religieux qui avoit à faire à Dusseldorp demanda à Son Altesse Electorale une lettre de recommandation pour le Prince de Saxe. On lui accorda fa de-R. 5 mane.

mande, & la lettre ayant été écrite, on la fit lire au Religieux, & on la remit entre ses mains. Mais un peu après on la vintredemander de la part de l'Electeur disant qu'on avoit oublié d'y mettre la datte : De forte qu'on ouvrit le paquet, & ayant tiré la lettre on remit à la place la Déclaration de Guerre. Le Moine rendit la lettre de bonne foi, s'il est vrai qu'il ne le scut point. Le Prince se prit à sourire, mais cela n'empêcha pas qu'il ne menaçat le Moine. Cependant à cause de son Caracrere. & parce qu'au fond il ne le pouvoit point convaincre, il se contenta de lui dire que tous ceux de sa robe n'étoient pas de mile, & qu'il le trouvoit heureux de ce que c'étoit à lui qu'il avoit delivré cette lettre, parce que s'il en cût porté une pareille à Son Altesse Electorale Palatine elle n'eut pas entendu raillerie. Je reviensa l'Electeur de Baviere.

Ce Prince, à qui la France doit faire toucher cent mille écus par mois, étoit vers la fin du mois dernier à Offenhausen une tieue d'Ulm, où il avoit laissé environ quarre mille hommes. Cependant le Comte d'Arco marchoit avec environ dis mille hommes pour aller joindre un gros détachement de l'Armée de France commandé par le Marquis de Villars. Le descenda de Son Altesse Electorale étoit de s'emparer du Bodmenzée, c'est le Lacde Constance, ou de quelqu'une des Villas

Politique. Octobre 1702. 395
Forêtieres malgré les Suiffes, mais fon dellein fut découvert par des Lettres qu'on intercepta, & le Prince de Bade après avoir pris toutes les mesures nécessaires pour empêcher cette jonction, se disposa à se mettre à la tête des Troupes Imperiales en deçà du Rhin. Voici une des lettres interceptées.

Lettre de M. Ricoult, Envoyé de France à la Cour de Baviére, à M. de Chamillard, Ministre & Sécrétaire d'Etat, & Contrôleur Général des Finances.

MONSEIGNEUR,

J'Ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29. Août, És j'ai agi avec Son Altesse en consormité des ordres que j'y ai trouvé. Tout ce l'artid'ici est maintenant dans les meilleures dispositions du monde, Cest à dire le Prince Es troupes, car pour la plus grande partie de ses Ministres, je n'en voudrois pas assurer la même chose.

Je me donnai l'honneur de vous mander hier à la bâte la prife d'Ulm, comptant de vous en faire aujourd'hui unplus grand détail, mais S. A. E. m occupe un peu; & dans ce commencement ici, il survient cent petites affaires de tous côtez. On a dépêché à M. le Marêchal de Catinat pour l'informer de la situation où nous sommes, &

396 Mercure Historique & on a fait partir en même tems le Comte d' Arco avec 10000. b. pour marcher vers Hunningue pour deboucher ce passage. Comme S. A. E. ne doute point que ceci ne fasse abandonner Landau, il ne doute point aussi que le Roi des Romains ne cherche à faire tomber son resentiment sur la Baviere qu'il n'aime pas, & que le Pr. de Bade ne donne tous les ordres possibles pour renforcer tous les passages de la jonction; cela lus afait crome qu'il est de la prudence de la prévenir, & quand la jonction fera faite une fois, nous lui donnerons tant d'affaires & si dangereuses en ce Pais ici, que Landau ne leur paroitra pas affez important pour les retenir de l'autre côté du Rhin. Sur cela il a demande 30. Bataillons ( 40. Escadrons à M. le Marechal de Catinat. J'ai un peu insifie pour moderer ce Detachement, mais il n'en veut gueres rabattre ; & comme set raisons ne sont pas insocienables, je n'ai pas aru devoir m'y opposer davamage, d'autant que, dans le commencement il est bon de fontenir la crainte que nous allons répandre dans l'Empire.

Pour ce qui est de la subsistance, on crut d'abord, par la résistance que fassoient les Bourgeois d'Ulm, qu'on alloit vivre chez eux, comme en Pais Ennemi; maiscela a changé de face; (S'l'on a pris résolution de ne s'emparer de tous les Postes qu'on jugera à prepos d'occuper, que sur le seul pretexte de surete pour la Bavière, (S'pour cloiPolitique. Octobre 1702. 397
gner la Guerre des frontières du Rhin, jufques à ce que l'Empereur & ses Alliez donnent sujet d'en user autrement. Ams les
grains que nous allons faire ramasser de tous
cocz, seront reçus sur le pied duprix accoutumé; qui est un tiers moins cher que
l'année passée, par l'abondance de la récolte. Fy aurai, Monseigneur, toutel'attention possible, en attendant les gens que
vous y envoyerez s'il vous plaît en diligence,
pour y conclure tous les marchez. Je suis,
Monseigneur, &c. signé, Ricoult. A
Liechtenberg le 7. Septembre 1702.

Depuis l'interception de cette lettre les Cantons Suiffes ont fait avancer fix mille hommes fous le Colonel Frischirg, avec huit pieces de canon, & ces troupes doivent être suivies d'un pareil nombre, si cela ne fusfit pas pour couvrir les Villes Forêtieres. Cependant l'Electeur de Baviere s'est rendu maître de Memminguen après trois jours de refistance, mais cela n'empêchera pas que les Imperiaux ne prennent des quartiers d'hiver dans son Electorat, où on n'a laissé que quatre ou cinq mille hommes. Ce Prince a fair mettre fur les Etandards de son Armée, des Deviles affez singulieres. Un Ours blesse avec ces paroles : Vulneratus crudelior, pour marquer que sesblessures augmentent sa fureur ; Un Lion déchirant un Aigle. Sanguine non satior. Altere de sang

ma forf n'est pas encore assouvie; Une Comete: Vultus non terret. Son apparition ne m'épouvante pas. En voiciune quatrieme qui vaut bien les autres, & qui fait voir que la France a bercé ce Duc de grandes el perances. Coronari, aut rumpi. Il faut être Rei, on crever. On reconnoît tous les jours de plus en plus les facheuses suites qu'auroir pu produire la diversion de Son Alresse Electorale fi ses desseins eussent reiffi. On attendoit encore le 30. du mois paffé à Vienne la réponse de ce Prince aux dernieres exhortations, qui lui ont été faires par Sa Majesté Imperiale pour le faire rentrer dans fon devoir. Cependant on a envoyé les Avocatoires à tous les Miniftres & Généraux Bavarois, pour les exhorter à se retirer du service de l'Electeur leur Maître, s'ils ne veulent avoir part à la faute.

Le 26. de Septembre on convint à Ratisbonne entre les Envoyez Protestans & les Catholiques Romains, de remettre les affaires de Religion tant Ecclesiastiques que Politiques dans l'état où elles étoient ci-devant suivant les Loix fondamentales de l'Empire, & la résolution du 14 Février 1689.

La Conclusion de l'Empire au sujet de la Déclaration de Guerre contre la France & le Duc d'Anjou fut publiée & notifiée au Cardinal de Lamberg, principal Commissaire de Sa Majesté Imperiale, le 30. Politique. Octobre 1702. 399
Septembre par le Directoire de Mayence, au nom de la Diete de Ratisbonne. Voici ce que cette Réfolution contient en subflance.

Extrait de la Déclaration de Gaerre des trois Colléges de l'Empire contre le Roi de France & le Duc d'Anjou.

QU'il est notoire que le Roi de France a contrevenu en plusieurs manieres au Traité de Ryswick par ses longs délais à restituer les Villes de Brisac & de Philisbourg, & en contraignant les Pais de l'Electeur Palatin de lui payer de grosses sommes d'argent.

Qu'après la mort de Charles II. Roi d'Espagne, s'étant servi du prétexte d'un Testament nul & suggeré; & contrevenant à toutes ses promesses, Sermens, Conventions & Traitez de Paix, le Roi Très-Chrêtien s'est emparé avec violence de tous les Royaumes & Etats de la Monarchie, quoi que plusieurs parties des dits Etats relevent de l'Empire & de la Maison d'Autriche: & que par là son petit-Fils, le Duc d'Anjou, s'y est intrus comme Roi:

Qu'il s'est rendu maître du Milanez, du Mantouan, & de plusieurs autres Fiess de l'Empire à main armée, & a rempli de ses Troupes le Païs de Liege & de Cologne; Qu'il

Qu'il a enlevé par force le Baron de Mean, Doyen de la Cathedrale de Liege & autres Sujets de l'Empire, exigé de groffes Contributions, pillé plufieurs Terres de l'Empire & exercé beaucoup d'autres hostilitez & violences; que par là il a entierement violé la Paix de Ryswick, & n'a rien omis de tout ce qui pouvoit lui servir pour le faire parvenir à son ancien but de la Monarchie Universelle.

Ou'en consequence de toutes ces choses, les Etats de l'Empire remercient très humblement Sa Majeste Impériale de tous les préparatifs de guerre qu'elle avoit faits, & lui promettent, au nom de tout l'Empire, de la seconder d'une maniere efficace, de regarder les infractions, contraventions, occupations & détentions de la France comme des infractions de la Paix; de tenir le Roi de France & le Duc d'Anjou, leurs Officiers, Soldats, Sujets & Adhérans pour ennemis de l'Empire; de leur déclarer la guerre, & de publier par tout l'Empire que celle que Sa Majeste Impériale a été obligée de commencerest une guerre commune de l'Empire; pour cet effet d'affister Sa Majesté Impériale sut le pied des repartitions reglées, pour recouvrer ce que la France s'est aproprié injustement, d'agir selon les loix fondamentales de l'Empire, & conformément à ce qui a été statué dans la convention du 14. Fevrier 1689, tant pour l'Ecclesiasti-

Politique. Octobre 1702. que pour le Politique, afin de contraindre l'ennemi à une entiere satisfaction & à une Paix solide: de ne point admettre de neutralité, correspondance ou commerce avec l'ennemi, mais au contraire de congedier les Ministres de France & du Duc d'Anjou, de déclarer toutes les Marchandises de France & d'Espagne pour contrebande, pourveu que la même chose soit faite de la part de l'Angleterre & de la Hollande; de proceder à la rigueur contre les Espions & les Traitres, & de prendre les armes contre les ennemis; Et au cas que quelques uns des Etats de l'Empire leur donnent quel que aide, ou assistance ou causent par eux mêmes, ou par une Puissance Etrangere, une diversion dans cette guerre, & attaquent l'Empire, ou fes Alliez, ils seront tenus ipso facto, pour ennemis de l'Empire. Les Etats trouvent aussi nécessaire de publier incessamment dans l'Empire les Mandats, Inhibitoires, Déhortatoires, & Avocatoires publiez ci-devant dans la derniere guerre de l'Empirecontre la France. Et pour ce qui regarde la Ville d'Ulm, cette affaire sera laissée suivant la resolution du 11. 12. & 13. Septembre, dans l'esperance que l'Electeur de Baviere la rétablira dans son premier état : Autrement, & à faute de ce faire, on priera Sa Majesté Imperiale de proceder contre lui fortement de la part de l'Empire. On presume néanmoins que

Son Altesse Electorale reconnoîtra son devoir, & s'y conformera suivant les Loix fondamentales de l'Empire, comme ilà été fait en 1689, de même qu'à la presente

resolution de l'Empire.

On a austi trouvé bon d'entrer dans la grande \*Alliance avec l'Angleterre & la Hollande, à certaines conditions qui seront réglées, afin qu'aucune des parties ne fasse point de Paix particuliere: D'exhorter les Princes d'Italie à ne point donner d'affistance à l'ennemi, sous peine d'être privez de leurs Fiefs; D'écrire à rous les Potentars & Puissances Etrangeres pour les inviter à la continuation de l'entretien d'un bon voisinage; & de faire la même chose aux Cantons Suisses & aux Grisons, afin qu'ils veuillent entretenir l'Alliance Héreditaire avec la Maison d'Autriche, & qu'ils ne laissent pointagir offensivement leurs Troupes Nation. nales, mais au contraire qu'ils veuillent s'unir avec l'Empereur & l'Empire.

Quelques jours avant qu'on prit cette resolution, on notifia à la Diete, que l'Electeur de Cologne avoit assez fait connoître ses mauvaises intentions, par la lettre qu'il avoit écrite & envoyée à l'Evêque de Raab, ce qui faisoit voir de plus en plus la nécessité & la justice des procedures commencées contre cet Electeur, & par consequent de son exclusion de tou-

tes les déliberations de l'Empire.

Politique. Octobre 1702. 403

Après que Son Altesse Electorale & le Comte de Talard eurent ruiné & pillé le l'aïs de Bergue où ils passerent, ils s'aprocherent de Cologne. Le Général François envoya un Trompette au Magistrat de cette Ville, avec ordre de se déclarer s'il vouloit accepter la Neutralité, ou non, en le menacant faute de cela d'un Bombardement. Le Sindie sut député vers eux, & la Ville pour éviter d'être bombardée sut obligée de consentir aux Articles suivans.

Articles accordez par la Ville de Cologne à l'Electeur de ce nom.

I. Que le Magistrat désavoue l'Officier qui a fait tirer ce matin sur les Treupes de France; (5 s'engage de le faire châtier, pour avoir manque à son devoir, étant contrevenu aux ordres qu'il avoit de ne
point tirer.

II. Que ledit Magistrat donnera une déclaration par écrit, que c'est sans ses ordres, & sans sa participation qu'on a fait arracher & déchirer les Protestations que S. A. Electorale avoit sait assocher dans Colo-

III Que tous les Officiers des deux Partisen guerre auront également un libre accès dans cologne, & qu'il leur sera permis d'en tirer des vivres, marchandises & autres denrées, en payant.

IV. Que

IV. Que toutes les Troupes qui sont ou feront à l'avenir en Garnison dans ladite Ville, ne pourront être employées qui pour la garde & la désence de ladite Ville.

V. Que la Garnison ne pourra point exteder le nombre de 8000. hommes, lesquels seront tous du Cercle de Westphalie, sur vant les Conventions dudit Cercle.

VI. Que la dite Garnison ne pourra som nir aucun Detachement, ni être employée garder ni Siegbourg, ni Ludderstorff, si aucune autre Place apartenante à S. A.E. Pal.

VII. Que les Chariots de Poste, Colu Barques qui vont de Cologne à Bonn, m pourront être molestées par la Garnison de ladite Ville de Cologne.

VIII. Que le Comte de Tallard & le Marquis Desalleurs employeront leurs office auprès de S. A. E. de Cologne, pour obte sur le rétablissement du Commerce, & principalement celui des grains & des vivres apartenans à ladite Ville de Colo

gne.

IX. Qu'on ne pourra point arrêter dat

taVille de Cologne ni paquets, ni argent, ni autres choses apartenantes à Sadite All Elect., ni aux Habitans de Bonn.

X. Que le susdit Magistrat, & les Hi bitans de Cologne ne pourront sournir à si cun des Partis qui sont en guerre, m'Cr won, ne poudre, ni mêche, ni aucune si Politique. Octobre 1702. 405 tre munition de Guerre de leurs Magazins.

XI. Que la Ratification du présent Trasté, signée par le Magistrat, suivant les formes ordinaires de la Ville, séraremise demain à midi entre les mains du Comte de Tallard, en son quartier. Fait à Deuts le 5. Octobre 1702.

Du moment que les Alliez eurent eu avis de cette levée de bouclier de Son Alresse Electorale de Cologne, les Alliez sirent marcher des troupes de ce côté-là 3 ce qui l'épouvanta si fort qu'elle retournapromptement à Bonn. Cependant le timide & peut être sage Electeur ne se croyant pas affuré dans cette Place, & apprehendant d'y être assiegé, en partit le 12. de ce mois au matin avec ses quatre Regimens, & avec le Comre de Tallard qui avoit fait repasser le Rhin à ses troupes, enlaissant dans Bonn douze Bataillons & un Regiment de Cavalerie, qui prirent possession de la Ville. Ce Prince prit sa foute pour se rendre par Luxembourgen France, à ce qu'on publie. Au moins diton, qu'il se prit à dire tout éploré en partant; Qu'il aimoit mieux être l'esclave du Roi Très-Chrétien que de son Chapitre. Le Magistrat de Cosogne à l'aproche des troupes Alliées lui avoit envoyé des Députez, pour le prier de se rendre dans leur Ville, mais il étoit déjà parti. Ces troupes arriverent le 13. auprès de Bonn, & y camperent sur deux lignes au nombre de quarante Bataillons, & soixante Escadrons, en attendant le reste qui étoit en marche avec la grosse Artillerie. Le pont de bateaux qui étoit à Dusseldorp a été conduit à Cologne.

Le General Palfi défit vers le commencement de ce mois au dessous d'Ulm un Détachement Bayarois. Il en fit demeurer cinq cens sur la place, le reste prita suite dans les bois & abandonna ses che yaux & ses bagages. Ce General sit outre cela cent cinquante quatre prison-

miers.

On travaille à une Ligne depuis Hague nau jusques devant le Fort Louis que l'ona resolu de bombarder, les Impériaux s'étant déja rendus maîtres d'une Redoute auprès de cette Place, où ils ont fait prisonniers de guerre soixante dix François qui la gardoient. L'Armée Imperiale s'estavancée du côté de Fribourg. Le Princ de Bade s'y est rendu pour s'opposer à la jonction des Bavarois avec le Corps du Marquis de Villars qui a passé le Rhin pre de Hunningue. Le Maréchal de Catinat campe sous Strasbourg bien embarassé toûjours, quoi que le Roi de France lui ait donné la carte blanche.

III. Je viens aux Nouvelles de Brande

bourg & du Nord.

Lettre écrite de Berlin le 16. Septembre.

SA Majesté Prussienne ayant resolu de communier le 10. avec sa Maison Royale, elle revint ici le 8. de Schouhausen. & donna ce jour-la plusieurs Audiences. Le 9, il y eut un Sermon de préparation dans la Chapelle neuve, & le jour suivant le Prince Royal fut conduit à la Communion pour la premiere fois, avec les ceremonies suivantes. On avoit étendu devant la Table un Tapis, sur lequel on avoit mis un Tabourer de velours rouge. Après le Sermon, qui fut prononcé par M. Urfinus premier Prédicateur de la Cour, on chanta un Cantique, & le Prince Royal s'étant levé de sa chaize R. vint se placer sur le Tapis. M. Ursinus se tenant debout devant la Table interrogea le Prince à haute voix sur tous les Articles de Foi, à quoi S. A. R. répondit d'une maniere qui édifia tous les Assistans, & attira leur admiration. Onluidemanda ensuite, s'il vouloit vivre & mourir dans cette Profession, en être le Défenseur, & regler sa conduite luivant les préceptes de l'Evangile; ce qu'il promit à haute voix; après quois'étant mis à genoux; ledit Sr. Urfinus posa la main sur S. A. R., & fit une priere trèsedifiante, à laquelle toute l'Affemblee loignitses vœux, & répondit Amen.

Après

Après la priere, le Prince Royal alla reprendre sa place, où il reçût la Ste Communion après L. M. le Roi & la Reine; & depuis il en a reçû les complimens de toute la Cour. Le Roi alla Mécredi avec la Reine a Wusterhausen, pour la premiere sois depuis que S. M. a donné cette Maison de Plaisance à S. A. Royale. Elle est à trois lieues d'ici dans une fituation très-agréable. Toutes les avenues étoient ornées d'Arcs de triomphe, de festons, & de divers autres agremens. Leurs Majestezy furent reçues au bruit du Canon, des Timbales & des Trompettes, qui succederent à une Musique champêtre desplus agréables. C'étoient les préludes de la Fête que le Prince Royal leur donna, qui fut des plus magnifiques & des plus galantes, & qui se termina le soir par des illuminations, & un très-beau feu d'artifice. Leurs Majestez le virent d'un grand Salon orne de verdure, & de beaux miroirs de la celébre manufacture de Neustat. Et pour rendre la fête complete, le Courier qui aportoit la nouvelle de la prise de Landau, arriva précisement lors qu'on alloit se lever de table, ce qui donna lieu à quelques fantez, qui furent bûes avec une grande Joye, mais fans excès. Leurs Majestez en partirent le jour suivant, parfaitement contentes de cette fête, & plus encore de la maniere dont le Prince l'avoit donnce. IV.I Politique. Octobre 1702. 409

IV. Il y a long-tems qu'on avoit dit que les Moscovites avoient affiegé le Château de Marienbourg, & enfin l'on a apris que cette Place fut obligée de se rendre le mois dernier. Le Commandant avoit fait une Capitulation affez honnorable, mais les Moscovites ne l'ont pas tenue : car ayant mis les Officiers de la Garnison sur des Chariots & lié les Soldats, ils les ont fait emmener en Moscovie & ont démoli . le Château. Cette nouvelle a cause une consternation extraordinaire à Riga & dans tout le Pais voifin parce que c'étoit la seule forte Place frontiere qu'on eût du côté de la Livonie Polonoise, & on estimoit même cette Place imprenable durant l'Eté, étant fituée au milieu d'un Lac & entourée de marais. Les troupes Russiennes n'en ont pas demeurélà, elles ont mis le fiege devant Dorpt, & après la réduction de cette Place elles prétendent aller attaquer Pernow. La Province d'Ingermerland a le même fort que celle de Livonie. Le Général Major Crohnniert, après avoir perdu cinq, cens hommes de deux mille qu'il avoit, fut contraint de se retirer en Finlande, ce qui a expose le Pais à la fureur des Russes. D'un autre côté un Parti du Général Oginski est entré en Courlande & est allé jusques dans le Piltis, où il a fait beaucoup de ravage, ayant pillé & ruiné plusieur s maisons de Gentilshommes. Il a aussi enlevé quelques pe-Tom. XXXIII.

410 Mercure Historique & tits partis Suedois commandez pour quelque execution qu'il a emmenez en Litua-

Le Cardinal Primat de Pologne cut le 16. du mois dernier une Conference avec Sa Majesté Polonoise, & ensuite il dépêcha un Exprès au Roi de Suede. Les difpolitions paroiflent plus favorables que cidevant pour la Paix, on espere que le Roi de Suede acceptera la Mediation de la Republique qui a nommé trois. Plenipotenriaires pour negotier un accommodement. Ces Ministres ayant été munis de leurs Pouvoirs & Instructions partirent pour se rendre auprès de Sa Majesté Suedoise, s'étant fait préceder par leurs Secretaires pour notifier leur départ. Le Ministre de France à Varsovie a reçû ordre de Sa Majeste Polonoise de se retirer.

## Reflexions sur les Nouvelles d'Allemagne & du Nord.

I. SI les intrigues de la France en Allemagne euflent réufii, l'Empire & la Cause Commune cussent et extreme et aindre; mais elles ont été éventées à tems pour les rendre inutiles. Sionn'a pû empêcher qu'elles n'ayent éclaté en Baviere & sur le Rhin, elles n'ont fait que la moitié du mal que l'on ayoit à apprehente.

Politique. Octobre 1702. 411 der : & le bien qui a résulté de ce mal, c'est qu'il a fait hâter la Déclaration de Guerre de l'Empire contre le Roi de France & le Duc d'Anjou. Cette Déclaration & la prise de Landau qui l'avoit précedée ont mis une barriere au progrès que la surprise d'Ulmpouvoit faciliter aux Bavarois, si bien que le Marquis de Villars n'a qu'à aller rejoindre le Maréchal de Catinat, & le Comte de Tallard le Maréchal de Bouflers; la Campagne est faite pour eux.

On attend à Vienne les dernières rélolutions de l'Electeur de Baviere, sur les exhortations qui lui ont étéfaites de la part de Sa Majeste Imperiale, pour tâcher de lui faire ouvrir les yeux sur ses intérêts. Bien des gens croyent que le peu de succès qu'a eu sa diversion, & les suites qu'il a à craindre, lui feront prendre le certain pour l'incertain. Mais pour l'Electeur de Cologne il n'a plus de parti à choisir. Il faut qu'il se laisse entrainer où son étoile l'a conduir. Après avoir voulu épouvanter la Ville de Cologne il a été épouvanté à son tour, & n'ayant pas moins à craindre à Liege qu'à Bonn, il a pris le seul parti qu'il pouvoit prendre qui est d'aller se refugier en France, où quelqu'un a dit en riant, & peutêtre avec verité, qu'on lui prépare un ap-Partement dans le Château de S. Germain. Electeur sans Electorat & Prince sans Principauté, il se repentira à loisir d'avoir fait de ses ennemis & de ses persecuteurs

412 Mercure Historique & fes amis; & de ses amis, de ses Bienfaicteurs, & de ses Protecteurs ses ennemis.

Quand le Ciel nous veut perdre il nousferme les yeux.

IV. Il ne faudroit pour achever de rompre tous les projets de la France en Allemagne, qu'une seule chose; que la Paix se fit entre la Suede la Pologne & la Mocovie. On ytache, & on ne regarde plus à present cette affaire comme impratiqua ble.

# NOUVELLES DE FRANCE.

France. Les Couriers y arrivent tous momens de toutes parts, & ils n'a portent jamais rien d'agréable. On y avoit fait courir le bruit que le Comte de Château-Renaud étoit arrivé à Brest avec son Escadre & la Flote d'argent; la nouvell ne s'est pastrouvée véritable; on a dit de puis que cette flote étoit arrivée à Vigquiest un Port de Galice. On ne dit paser core combien d'argent & d'essets elle apor te; on parle de vingt millions d'écus d' tout. La Cour est à Fontainebleau depuis le 19. de Septembre. Le Roi Très-Chrètien y a été incommodé d'un Rhumatisse.

Politique. Octobre 1702. 413 & d'une Erefipelle à la jambe, mais cette indisposition n'a été rien. Il n'en est pas de même de Madame de Maintenon, qui ne sepeut pas remettre. On parle de faire de nombreuses levées de Milices pour l'année prochaine. Pour obvier à la stérilité des Nouvelles de France je mets ici cette Lertre.

Lettre écrite de Paris, où l'on void l'éloge du P. Bouhours, & quelques traits au sujet de la Traduction du Nouveau Testament de M. Simon.

TEP. Dominique Bouhours Jesuite mourut au Collège des Jesuites de Paris le 27. de Mai 1702. agé de soixante & quinze ans. Il étoit Parissen & d'une bonne famille. Il fit ses études au Collège des Jeluites de Paris, & à seize ans il entra dans la Société. Il y enseigna les Humanitez pendant quatre ans avec beaucoup de succès. De grands maux de tête ausquels il fut sujet toute sa vie, & qui des lors le rendoient incapable d'une forte aplication, obligérent ses superieurs à le tirer de cet emploi, & le firent étudier en Théologie. La quatriéme année de son cours il soutint deux Actes publics, après quoi on l'envoya à Tours enseigner la Rhetorique. Il fit là plufieurs jolies Pieces Latines qui commencerent à lui donner du nom. Il s'apliqua particulierement à la Langue Fran-

Françoise & la cultiva avec d'autant plus de soin, qu'il satisfaisoit en cela une des obligations des Jesuites, qui par leur Institut, sont non seulement tenus d'étudier la Langue Latine, mais encore de cultiver la Langue du Pais où ils vivent, pour bien former les ensans qu'ils instruisent à la traduction des Auteurs, & pour remplir mieux leurs autres sonctions.

Le Due de Longueville étant mort, le P. Bouhours donna en François une Rélation de la mort de ce Prince. Cet Ouvrage qui fut son premier essai consirma la bonne opinion qu'on avoit déja de sa plume.

La Cour ayant demandé deux Jesuites qui pussent inspirer aux Dunkerquois des manieres Françoises, le P. Bouhours fut choisi pour ce sujet. Il composa à Dunkerque les Entretiens d'Ariste & d'Eugene si attirans par les graces de l'expression, & si célébres par la critique qu'en a faite, sous le nom de Cleante, feu M. d'Aucour de l'Academie Françoise. M. Colbert demanda en suite le P. Bouhours pour le mettre auprès de M. de Signelai, & ce Pere revint alors à Paris, où peu après il fit contre Mrs. de Port-Royal une piece intitulée; Lettre à un Seigneur de la Cour. Il n'endemeura pas à cette lettre, il en donna bientôt sur le même sujet une seconde intitulée: Lettre à Mrs. de P. R. contre celle qu'ilsont ecrite à M. l'Archevêque d'Ambrun. Les Ouvrages dont on vient de parler ne sont Politique. Octobre 1702. 415

pas les seuls qui fassent voir combien ce Jefuite excelloit dans fa Langue. On en peut juger par un grand nombre d'autres qu'il a compolez, comme font ses doutes & ses remarques sur la Langue Françoise; son Histoire du Grand Mairre d'Aubuston; la vie de S Ignace; celle de S. François Xavier; celle de Me. Bellefond; les Dialogues d'Eudoxe & de Philante fur la maniere de bien penser sur les Ouvrages d'esprit; les Lettres à une Dame de Province sur les mêmes Dialogues; les Pensées Chrétiennes; les Penses ingenieuses des Anciens & des Modernes; une lettre sur le Péché Philosophique; les Penses ingenieuses des Peres de l'Eglife; la Traduction du nouveau Testament. Ce dernier Ouvrage fur tout est un chef d'œuvre de délicatesse; on n'y trouve pas une expression negligee. pas une periode qui n'ait sa mesure, pas un mot qui ne soit du bel ulage.

Ce n'est pas l'éloge qu'on donne à la traduction que M. Simon a faite du même nouveau Testament. Un bon connoisseur, c'est son Eminence le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, y trouve des expressions si basses & si indignes de la Majesté de l'Ecriture, qu'il dit qu'elles suffiroient seules pour faire condamner cet Ouvrage; c'est dans son Ordonnance portant condamnation de cette Traduction nouvelle qu'il parle de cette maniere. Ce Presat est forten colere contre les Auteurs

du Journal des Scavans qui ont parlé de cet Ouvrage avec éloge. Si le nom de l'Auteur, disent ces Messieurs, peut former un prejugé legitime pour ou contre un Ouvrage, on peut s'affurer que cette version sera reçue favorablement du Public. M. Simon qui la composée est connu dans toute l'Europe pour un homme qui a passé la meilleure partie de sa vie alire, & à examiner les Stes. Ecritures. Les Ouvrages qu'il a donnez au Public, tant sur l'ancien que le nouveau Testament, sont des preuves convainquantes de ce qu'il scatt faire dans ce genre d'érudition. Mais ce qui chagrine le plus son Eminence, c'est qu'il s'est trouve deux Docteurs de la Faculté de Paris qui ont aprouvé cette Version, marque évidente que les Approbateurs des Livres ne lisent pas toujours ceux qu'ils approuvent; car pourquoi n'y auroient-ils point veu ce qu'y a vû cet éclairé Archevêque? Cette version toute condamnée qu'elle est, &no. nobstant quelques expressions qui ne sont pas du gout de tout le monde merire néan. moins d'être lûë. C'est une espece de petite Polyglotte, car on y trouve les Versions Orientales en abregé. Elle a même cela de plus que les Polyglottes de Paris & d'Angleterre, que dans celles-ci on ne void que la Version Arabe qui a été retou. chée sur la vulgate, au moins pour ce qui regarde les Evangiles; au lieu que M. Simon a inseré dans son Ouvrage la Version

Politique. Octobre 1702. 417
Arabe publiée par Erpenius, & qui n'apoint été traduite en Latin. La plûpart des Notes, ou Scalies ajoutées à cette Traduction ont été tirées des Auteurs Protestans, & elles n'en sont pas pour cela plus mauvaises, car il y a eu d'habiles gens parmieux. On croit que M. Simon avoit eu envie de faire imprimer sa Version en Hollande. On le presume par une letre qui est à la tête de son Ouvrage écrite il y a cinq ans, & adressée à M. L. J. D. R. c'est à dire, comme chacun le pensoit, à M. Leers, Imprimeur de Roterdam: mais ses amis disent que ces letres signifient à M. Leonard,

# Reflexions sur les Nouvelles de France.

Imprimeur du Roi.

I. ON a raison de n'être pas content à la Cour de France; on seroit consterné à moins. Les choses ne succedent pas selon les grands projets qu'avoit formez cette Couronne, toutes ses entreprises échoüent. C'est aujourd'hui que le parturiunt montes lui peut être fort justement apliqué. Il n'y a qu'une seule chose qui puisse dédommager cette Cour de tant de Nouvelles mortissantes qu'elle recoit de tous côtez coup sur coup, c'est l'arrivée des Galions dans un des Ports d'Espa-

gne. On s'attendoit à des feux de Joye, à des Te Deum; on s'attendoit de voir des lettres infultantes contre les Anglois & les Hollandois à l'Archevêque de Paris, & on paroit aussi peu touché de l'arrivée de rant de tresors, que si ce n'étoit que de simples Vaisseaux chargez de sucre ou d'Indigo. Il y a là dedans quelque mistere que peu de tems nous éclaircira. Quoi qu'il en soit, y û le caractère des François l'indolence est un peu surprenante.

Je ne dirai rien de la Traduction du Nouveau Testament de M. Simon, si ce n'est qu'on lui a appliqué ces fameux vers de Boileau.

En vaincontre le Cid un Ministre se lique, Tout Parsspour Chimene a les yeux de Rodrigue.

En effet en général sa Traduction est bonne, ses Notes admirables; il n'a qu'à corriger les termes bas.

### NOUVELLES DE LA GRAND' BRETA-GNE.

I. SA Majesté Britannique tint le 16 de Septembre un grand Conseil à Bath, dans lequel il sut resolu de proroger le Parlement jusqu'au 31 de ce mois. Quelques jours auparavant le Comte de Scafield, Secretaire d'Etat en Ecosse, étoir parti pour Edimbourg avec la Patente qui établit les Commissaires Ecossois pour traiter de l'union des deux Royaumes; ce sont ici les noms de ces Commissaires.

Les Dues de Queensbury & d'Argi-

Les Marquis d'Annandale & de Lot-

Les Comtes de Scafield, Laveu, Lauderdale,

Galloway, & Hindford,

Les Vicomtes de Tarbat, Stairs, & Rosebery,

Les Lords Mongommery, March, Boi-

Le Lord Tresorier,

Le Lord President des Sessions,

Le Lord Justicier Clerc,

Le Lord Avocar,

Les Lords Philiphaugh, Phereds, & Raukeiller, S & Les

NOU.

Les Chevaliers Dalrimple, Archam-

Douglas, de Cavers, & Kilbury,

Le Chevalier Smallet, Prevôt d'Edimbourg,

Le Prevôt de Glascow, celui de Dundée, celui d'Aberdéene,

dres qu'après le retour de la Reine, & les conferences se tiendront dans l'Hôtel de

Sommerfet.

II. Le 27. du même mois ou dépêcha un Exprès à Bath, pour donner avis à la Reine que les Anglois avoient pris l'Ile de S. Christophle en Amerique sur les François. On lui aporta en même tems les Articles accordez à M. de Genes, Gouverneur de certe Ile, par le Colonel Hamilton, Major Général des Iles de dessous le Vent.

#### Capitulation de l'Ile de S. Christophe.

I. Que les troupes réglées de France fortiront Tambour battant, mêche allumée, armes & bagages. Accordé.

II. Que les Officiers de ces troupes fortiront avec leurs bagages, ferviteurs & Esclaves, sçavoir, les Capitaines avec fix, les Lieutenans avec quatre & les Enseignes avec deux. Accordé trois à chaque Capitaine, & un à chaque Lieutenant & Enseigne.

Politique. Octobre 1702. 421

III. Que les Moines ne feront point molestez, & qu'il leur sera permis d'emporter avec eux ce qui apartient à leur E-

glife. Accorde.

IV. Que les Capitaines des Milices, Lieutenans & Enseignes sortiront avec leurs armes, chaque Capitaine six Negres, chaque Lieutenant avec quatre & chaque Enseigne avec deux. A la discretion du Genéral.

V. Que les Officiers du Conseil Souverain sortiront avec six Negres chacun.

Accorde trois Negres.

VI. Que les autres habitans auront chacun un Negre. A la discretion du Ge-

néral.

VII. Que les familles des habitans & Officiers seront conduites aussi bien que les troupes à la Martinique dans les Vaisseau qui leur seront fournis. A la discretion du Général; les semmes ne seront pas separées de leurs maris.

VIII. Pour ce qui regarde l'Etat Major, composé du Gouverneur, de trois Lieutenans de Roi, & d'un Major, ils se remettent à la civilité du Général pour le Nombre des Serviteurs & Esclaves qui leur

lera accordé.

IX Que six Gentilshommes de la suite de M. de Genes auront chacun trois Negres avec leurs armes & bagages. Ala discretion du Genéral.

X. Que les Irlandois établis dans la Co-S 7 lonie

lonie Françoise sortiront sans aucun empêchement avec leurs familles & bagages. Accordé qu'ils sortiront avec les Gentilshommes François, mais que le Général marquera quels bagages ils emporteront.

XI. Que les Srs. Ravaris, Choisin, & Bourgeois seront rendus incessamment, de même que tous ceux du quartier de la pointe du sable, & conduits avec les autres

à la Martinique.

XII. Que sous lesdites conditions la Colonie Françoise sera rendue de main 6. Aoûr à midi, & qu'il ne sera fair aucune insulte aux habitans. Que le Boyau de Guillon sera déliveré cette nuir, & le Bamterre demain matin. Signé, DE GENES, GUILLAUME HAMILTON.

Cette expedition se sit sans aucune perte de la part des Anglois, les François n'ayant osé tirer qu'une seule volée de Canon. Trois jours avant que cette Colonie su atraquée les bagages de M. de Genes qui consistoient en de rîches meubles, & en argent pour la valeur de seize mille livres avoient été pris par les Armateurs des Barbades. Ces mêmes Armateurs au nombre de seize avoient aussi fait une descente à la Guardeloupe, où ils enleverent quantité de Negres.

II. Neuf Vaisseaux des Indes arriverent aux Dunes vers la fin du mois dernier, & on a apris par cette voye, que le Grand Politique. Octobre 1702. 423
Mogol a déclaré la Guerre aux Européens, à caule des pirateries exércées sur ses sujets par les Vaisseaux des Nations étrangéres, & que non seulement il avoit fait arrêter le Chevalier Norris, Ambassadeur d'Angleterre, mais qu'il assigne aussi le Fort S. George. Il arriva en même tems à Plimouth cent cinquante Navires venant de la Virginie; quelques jours après la Flote de Moscovie composée de trente quatre Vaisseaux arriva à Sheelds.

Le Comte de Winchelsey est parti pour la Cour de Hannover avec une grande suite. Les prises qu'on tait les ennemis sont tosjours prodigieuses; en voici un détail

en gros.

Liste des prisessaites sur les ennemis par les Vaisseaux des Alliez.

E Scarboroug, qui est arrivé de la Jamaïque à Portmouth en trois semaines
& cinq joursr, aporte que l'Amiral Bembow
avoit pris trois Vaisseaux Marchands François. On aprend aussi que le Contre-Amiral Westone a amené à Port-Royal diverses
prises de la Martinique. Un Armateur de
Flessingue a amené à Falmouth un Navire François fort richement chargé venant
de Portugal & allant à Bayonne. Un Armateur de Londres a rélâché dans le même Havre avec un Bâtiment François de

quatre vingts tonneaux qui venoit de la Martinique, & un Navire Anglois venant de Baston qu'il avoit repris. Deux Armareurs Hollandois y ont amené l'un une prise Françoise de cinquante Tonneaux qui venoit de S. Domingue & de S. Christophe, l'autre une Flute Hollandoise qu'il avoit reprise venant de Groenland chargée d'huile de Baleine. Un autre Armateur Hollandois y est entré avec une prise Françoise venant de Terre Neuve. Celui-ci & un autre de la même Nation ont pris un Vnisseau François qui venoit de Guinée fort richement charge, ayant à bord une quantité d'or confidérable. Cinq Armateurs Hollandois ont encore amené dans le même Havre six Navires François, dont l'un est de plus de deux cens tonneaux venant de Groenland chargé de Baleines, un autre qui venoit de la Martinique, un troisième sorti de la Rochelle avec du Sel & de l'eau de vic, & les trois autres venant de Terre-Neuve. Un autre Armateur Hollandois a envoyé à Cowes un Capre de Nantes monté de douze pieces de Canon, fix Pierriers & soixante & douze hommes d'équipage qu'il a pris dans la Baye de Bifcaye. Le Norfolke, Vaisseau de la Reine, a amené à Spithead quatre prises, dont l'une est chargée de bois de Campêche, & de sucre, les autres d'huile & semblables Marchandiscs. Le Hastings a envoyé à Darmouth une Flûte Françoise chargée de fucre

Politique. Octobre 1702. 425 fuere de la Martinique. On a repris le Guil laume de Londres, l'Enfant de Rotterdam, & le Lis de Middelbourg. Le Chattam, Vaisseau de la Reine, a amené à Kinfale un Capre François de huit Canons & de quatre vingts hommes d'équipage, appellé le Bien venu de Bayonne, qui avoit pris un Brigantin de la Nouvelle Angleterre chargé de Tabac. Le Chevalier Shovel a pris trois Vaisseaux François, dont l'un est un Armateur de douze Canons & de trente fix hommes d'équipage. On a amené tout d'un coup à Porstmouth sept prises Françoiles. La Fregate l'Alouette de Londres venant des Barbades a amené à Kinfale un Vaisseau François de cent cinquante tonneaux, & a débarqué vingt quatre François dans ce Port. Un Armateur de Middelbourg a amené à Falmouth un navire ausii François chargé de vin & d'eau de vie pour les Indes Occidentales, il avoit pris auparavant un autre Navire de seize Canons allant aussi en Amerique. Deux autres Armateurs Zelandois ont amené à Plimouth deux Navires ennemis, l'un de cent vingt tonneaux chargé de poisson de Terre-Neuve, l'autre nommé la Palme de Bourdeaux de deux cens tonneaux chargé de vin pour la Martinique. Un Armateur de Flessingue a amené à Cowes une Flute Françoise de trois cens tonneaux. Un autre Armateur Zelandois nommé les Sept Provinces entra le 26. de Septembre

à Falmouth ayec un Brûlot François monté de huit Canons & de quarante quatre hommes d'équipage; ce Brûlôt avoit été separe de l'Escadre du Comte de Chareau Renaud. Un Armateur Hollandois a pris une Flûte Françoise de sept cens tonneaux chargée entre autres choses de cinq cens Bariques de sucre. Le Hampshire à envoyé à Plimouth deux Terreneuviers François ayant chacun leur charge entière. Un autre Armateur Hollandois a amenéà la Rade de Cows un Vaisseau nomme l'Evangeliste de Bayonne, retournant de Groenland fans avoir fait aucune pêche. Un Vaisseau de Guinée a amené un Vaisfeau François richement charge qu'il a pris fur sa route. Un Maître de Navire de Norvegue venant de Dunkerque a raporté, que de dix neuf Capres armez en course pas les Dunkerquois, dix-sept avoient été pris par les Anglois & les Hollandois, & qu'un autre ayant pris la route du Nord, on n'avoit point oui parler de lui. Le Dunwich arrivé de la Baye de Cadix a pris dans sa route un Terreneuvier de soixante dix gonneaux.

Toutes ces prises ont été faites ou amenées dans les Ports d'Angleterre depuis le 15. de Septembre jusqu'au 13. de ce mois.

On aprend par les lettres écrites ce jourlà de Londres, que les interessez de la nouvelle Compagnie ont reçû des avis des Indes, par la voye d'Alep, posterieures Politique. Octobre 1702. 427 de vingt jours aux lettres venues par les neuf Vaisseaux dont on a parlé. Ces avis portent, que le disserent avec le Grand Mogol s'étoit terminé à l'anniable, & que le Chevalier Norris étoit délivré avec les autres Agens de la Compagnie; on ne sçait pas cependant encore les conditions.

de cet accommodement.

M. Pless, Conseiller & Ministre de Sa
Majesté Danoise, est arrivé à Londres, de
même que le Comte de Portland, & quatre Gentilshommes de la Cour de Vienne.
On dit qu'ils sont chargez de plusieurs paquets pour l'Espagne, & entre autres de
Manisestes. Les ordres ont été envoyez
dans les Colonies de l'Amerique pour y
faire armer autant de Capres qu'il ser
possible; l'Amirauté leur donne de trèsgrands avantages.

Le Marquis de Camarthen fit arborer vers le commencement de ce mois le Pavillon Blanc au haut Hunier du Royal Guillaume, & il devoit se mettre en Meravec une Escadre pour escorter un Convoi de trois mille hommes & d'un beau train d'Artillerie pour l'Armée Navale qui est en Espagne. On parle fort diversement de l'expedition de cette Flote, comme on le va voir dans les Nouvelles de Portugal & d'Espagne.

III. On a publié une Proclamation en Ecosse, pour convoquer un nouveau Parlement le 12, du mois prochain.

Refles

## Reflexions sur les Nouvelles de la Grand' Bretagne.

Le Uelqu'un a très bien remarqué, en arlant du feu Roi d'Angleterre d'immortelle mémoire, que ce grand Prince regnoit même après sa mort : Etiam post sunera regnat. L'auguste Reine qui lui a fuccede n'agit que fur le plan qu'il avoit dreffé & qu'il lui laiffa. On l'avu jusques ici à l'égard des affaires de Guerre, & on le voit encore à present à l'égard de l'union des Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, que ce Prince qui ne travailloit qu'au repos & au bonheur de ses Peuples avoit souhaité avec tant d'ardeur depuis qu'il étoit monté fur le Trône. Cette Union fur la derniere chose qu'il recommanda au Parlement entre les bras duquel il mourut : & chacun peut se souvenir encore, qu'il marqua à la Chambre Baffe; qu'il étoit pleinement persuadé, qu'il n'y avoit rien qui pût contribuer davantage à la Paix dont on jouissoit alors & à la Paix future, à la surcté & aubonheur de l'Angleterre & de l'Ecosse qu'une ferme & entiere Union entre ces deux Royaumes. La Reine, à qui il recommanda cette affaire en particulier ne l'a pas négligée. Elle en est venue à l'execution, les Commissaires Politique. Octobre 1702. 429 ont été nommez, & on s'aperçoit bien qu'il ne tiendra pas à cette Princesse que la Grand' Bretagne ne jouisse du plus grand bonheur qu'elle se pusse jamais procurer elle-même.

### NOUVELLES DE POR-TUGAL, ET D'ES-PAGNE.

I. JE vais inferer fans préambule les lettres qu'on a reçûes de Lisbonne telles qu'elles ont été publiées.

De Lisbonne le 29. Août 1702.

COn Altesse le Prince de Hesse-Darmstat; ci-devant Viceroi de Catalogne, étant arrivé ici le 15. du passé, eut quelques jours après une audience particuliere du Roi, qui le reçût très favorablement. Mais les Ministres de France & d'Espagne jaloux du bon accueil que S. M. lui avoit fait, & de l'amour que les Peuples d'Espagne conservoient encore pour lui 5 &c craignant qu'un plus long séjour de ce Prince en cette Cour ne lui facilitat le moyen d'établir des correspondances secretes, pour favoriser les desseins de la Flote des Alliez, formérent celui de prier le Roi de ne le point souffrir dans ses Etats; & ils hésitérent d'autant moins d'en faire

la proposition à S. M. que l'apui qu'ils avoient de quelques Membres du Conseil du Roi, peu affectionnez aux intérêts de la Maison d'Autriche, & la facilité avec laquelle la France obtient depuis longues années tout ce qu'Elle peut souhaiter de cette Cour, leur donnoient lieu d'esperer que le Conseil de S. M. les feroit aisement réuffir dans leur prétention; fans avoir egard à ce qui étoit dû à un Prince, qui avoit l'honneur d'être Cousin germain de nôtre derniere Reine; dont nous pleurons encore aujourd'hui la perte. Ainfi le Roi Le voyant pressé par les uns & par les autres, résolut enfin d'envoyer à Son Alrefle le Sr. Joseph de Faria, qui fait depuis quelque tems la fonction de Secretaired'Etat, pour lui dire de la part que Sa Majesté étoit ravie de ce qu'il avoit voulu venir en cette Cour ; qu'Elle cût été bienaise qu'il s'y fut arrêté quelque tems, pour donner le plaisir à Sa Majesté de le voir Souvent & de s'entretenir avec lui; mais que les engagemens qu'Elle avoit pris l'année derniere avec les Couronnes de France & d'Espagne, & dans lesquels Ellese trouvoit encore, la mettoient dans une conjoncture si délicate qu'ayant été fortement sollicitée par les Ministres desdites Couronnes, qui le soupçonnoient d'intelligence avec les Peuples d'Espagne, Sa Majesté se trouvoit obligée, bien que malgré Elle, de lui faire infinuer qu'Elle seroit bien

Politique. Octobre 1702. 431 bien aise qu'il songeat à abandonner cette Cour le plûtôt qu'il se pourroit : Surquoi le Comte de Waldstein Amb. Extra, de l'Empereur mit tout en œuvre pour faire suspendre l'exécution de cette Déclaration. Pour cet effet il representa aux Ministres de S M., que le Prince n'étant venuici, que par un effet du desir de saluer le Roi, à qui il avoit l'honneur d'appartenir de si près, ce seroit manquer à ce qu'on pouvoit se promettre de l'hospitalité de S. M., que de se rendre avec tant de facilité aux demandes des Minist res des deux Couronnes, d'autant plus qu'ils n'agissoient dans cette affaire que par des vues particulieres, & fans ordre de leurs Maîtres, qui à cause de la grande distance des lieux, pouvoient à peine être avertis alors de l'arrivée du Prince en cette Cour. Mais plus cet Ambassadeur s'efforçoit de détruire les mauvailes impressions données contre Son Alt., plus les premiers redoubloient leurs instances pour son éloignement; & ils avoient deja fi bien pris leurs mesures, qu'après onze jours de contestation, S. M. trouva bon de perfifter dans sa premiere Déclaration; De sorte que ce Prince, sans accepter le Bijou que S. M. lui avoit envoyé, partit d'ici le 15. de ce mois, pour s'embarquer à Cascais sur la Frégate Angloise qui l'avoit amené ici. Elle y demeura à l'ancre jusqu'au 19. que S. A. ayant apris que la grande Flore des Alliez avois

avoit passé ce jour-là près du Cap de Rocca, Elle mit incessamment à la voile pour l'aller joindre, laissant après Elle tous les bien intentionnez fort indignez de l'ascendant que la France continuë de prendre fur quelques-uns de nos Ministres, jusqu'à ofer regler les affaires de famille de Sa Ma-

jesté.

Le passage de l'Armée Navale des Alliez n'a causé ici aucune inquiétude; & au lieu que ci-devant le moindre Vaisseau qui paroissoit sur nos Côtes, mettoit tout en allarme & en mouvement, on est demeuré ici dans une grande tranquillité pendant que cette Flote se fit voir sur nos Côtes le 19. On n'a pas même fait descendre les Vaisseaux de Guerre Portugais à Belem; & le Roi accompagné de toute sa Cour alla le 20. & le 21. à Alcantara, voir des courses de Chevaux & des combats de Taureau. On tient ici la Neutralité pour certaine; & l'on dit même que Sa Majesté a déclaré qu'Elle n'étoit plus tenue à observer le Traité conclu avec les deux Couronnes, puis qu'elles avoient manquéà fournir les secours promis.

Les Canonniers & presque tous les Officiers François qui étoient ici, sont partis la semaine passée par terre pour aller à Cadix; & les 6. Vaisseaux de guerre François qui étoient dans cette Riviere, sous le commandement de M. de Belle-Isle, sont depuis 3. jours à St. Joseph, & seroient

Politique. Octobre 1702. déja partis, s'ils n'étoient retenus par la crainte d'une Escadre de Vaisseaux Anglois qui croise vers nos Côtes. Les Galeres de France resteront ici jusqu'à nouvel ordre. L'Armée Navale a passé à Lagos Mardi & Mécredi, où elle a pris des ratraîchistemens, austi-bien qu'ici. Elle 2 continué sa route vers Cadix.

#### De Lisbonne le 6. Septembre 1702.

Y'Armée Navale des Alliez doubla le Cap de S. Vincent le 19. d'Août, & étant arrivée à la Baye de Lagos, où le Prince de Darmstat la joignit, l'Amiral se contenta d'envoyer chercher des refraichissemens à terre sans mouiller l'ancre, qui lui furent aussi-tôt fournis. Le 21. les Alliez resolurent de faire descente dans la Baye des Taureaux, ce qui fut executé le 26. à un Mile à gauche du Fort Ste. Catherine, dont le canon ne fit d'autre mal que de blesser trois ou quatre Soldats. Douze Grenadiers commandez par le Baron de Pallant, & le Comte de Donnegal furent les premiers qui mirent pied à terre. Le débarquement étoit si difficile qu'il n'y cut aucun Soldat qui ne fût tout mouillé. Il parut de la Cavalerie sur des hauteurs, mais les Fregates legeres de la Flore la tinrent en respect. Un Officier de marque qui commandoit trois ou quatre Escadrons Espagnols n'ayant pû persuader qu'à cn-

environ trente Cavaliers de le suivre, fut à leur tête l'épée à la main attaquer cinquante Anglois qui le reçurent si bien qu'on vit aussi tôt tomber ce Commandant avec sept ou huit Espagnols, sur quoi les autres se retirerent. Le 27. les troupes Angloises & Hollandoises mar. cherent à la Rota, d'où la plûpart des habitans s'étoient sauvez, mais on avoit donné des ordres si précis pour empêcher le pillage & pour ne faire aucune insulre à qui que ce fut, que les Espagnols parurent fort contens de la moderation du Duc d'Ormond & de la bonne discipline de ses croupes. On trouva du canon sur les Ramparts & mille armes à feu dans une maison particuliere. Les trois jours suivans on fut occupé à débarquer les Chevaux, l'Artillerie& les bagages.

Le Duc d'Ormond ne fut pas plûtôt arrivé fur la Côte d'Espagne qu'il fit publiet une Déclaration en date du 21. Août portant: Que Sa Majesté, la Reine de la Grand' Bretagne, ayant eu la bonté de lui donner le commundement des forces qu'elle avoit jointes à celles des Etats Généraux pour soûtenir les droits de la Masson d'Autriche en consequence de leurs Traitez d'Alliance avec l'Empereur, Sa Grandeur avoit jugé être nécessaire avant que de se servir des dites Forces, de déclarer, qu'elle n'étoit pas venue là pour s'emparer d'aucune Place de la Monarchie d'Espagne au nom de

Politique. Octobre 1702. 435 Sa Majeste, ou des Etats Généraux des Provinces-Unies, ni pour aporter les troubles & les alamitez qui sont ordinairement inseparables de la guerre par voye de conquête; mais plutôt pour defendre les bons & fideles sujets de ladite Monarchie, E les delivrer du joug insuportable auquel ils avoient été assujettis & vendus à la France par des personnes mal-intentionnées; Que Sa Majeste & les Etats Généraux n'ayant d'autre dessein que de maintenir & defendre les droits de la Maison d'Autriche, Sa Grandeur declaroit, que tous les bons Espagnols qui ne s'opposeroient pas à ses troupes serotent protegez en leurs personnes, biens, priviléges & Religion; Mais que si au contraire de ce qu'on attendoit d'eux, ils ne concouroient pas aux bonnes intentions de Sa Majesté & des Etats Généraux, Sa Grandeur prenoit Dieu à temoin, que les hostilitez commises en ce cas-la par les troupes qui etoient sous son commandement, devoient être imputées aux Espagnols eux-mêmes, qui ayant une si belle occasion de faire voir leur fidelite, & suivre les motifs de leur obligation & de leur intérêt refuseroient de l'embrasser.

Du moment que cette Armée Navale parut sur nos Côtes, Sa Majesté Portugaise déclara, que la France ne nous ayant pas assistez comme elle s'y étoit engagée, elle regardoit comme nuls les Traitez faits avec cette Couronne, & ne pouvoit traiter

2 les

les Alliez que comme amis. Là dessus les Officiers François d'Arrillerie qui étoient ici en partirent les uns pour Cadix, & les autres avec les Canonniers & les Grenadiers pour s'aller embarquer sur les Vaisfeaux de Guerre de France qui étoient dans la Riviere. De nôtre côté nous congediâmes nos Milices & renvoyâmes nos Trou-

pes réglées dans leurs quartiers.

Pour revenir à l'Armée Alliée, le premier de ce mois elle marcha au Port Sainte Marie, où environ cent vingt hommes, la plupart Officiers firent quelque réfistance, mais il falut qu'ils se rendissent prisonniers de guerre, Le 2. M. Pierce, Capitaine aux Gardes, fur commandé avec des Grenadiers pour attaquer le Fort Sainte Catherine. Il n'eut pas plutôt paru qu'il chassa de leurs Ouvrages avancez ceux qui le gardoient, & cela joint au feu des Galiotes qui tirerent cent vingt Bombes obligea la Garnison de se rendre à discretion. Le 3. le Chevalier Fairborne eut ordre d'entrer dans la Baye de Cadix avec dix Vaisseaux de Guerre Anglois & six Hollandois de soixante à soixante-dix Canons, & quelques Fregates pour soûtenir les Galiotes à Bombes, & les défendre du feu des Galéres Françoises, mais on résolut de differer le Bombardement de la Ville jusqu'à ce que le Duc d'Ormond pût s'en aprochet de plus près avec son Armée, afin d'attaquer en même tems. On trouva en arrivant dans

Politique. Octobre 1702. 437 dans la Baye trois ou quatre Vaisseaux de Guerre François d'environ soixante Canons, & huit Galéres qui se retirerent au dessus du Pontal, à l'entrée duquel ils enfoncerent plusieurs grands Bâtimens, de soite qu'on croit qu'ils ont entierement ruïné ce Havre. Quelques-uns des Vaisseaux Anglois & Hollandois ayant été envoyez sur la Côte de Barbarie, plusieurs Mores vinrent à bord, & dirent aux Capitaines qu'on avoit envoyé à Tanger une quantité considerable de provisions pour leur Flote, si elle en avoit besoin.

De Lisbonne le 19. Septembre 1702.

L'Armée de Terre des Alliez est compofée de plus de quinze mille hommes tous en bonne santé, & leur Flote de cent soixante-six voiles. Ils ont trouvé de bonne provisions à Ste Marie & ils reçoivent tous les jours des rafraichissemens des Côtes de Barbarie. Le Duc d'Ormond a fait deux détachemens l'un pour aller s'emparer du Port Royal, & du Fort Sainte Croix, & l'autre pour se poster au Pont de Suaço, par lequell'He de Cadix a communication avec la Terre ferme. Il étoit arrivé ici deux Vaisseaux de Guerre François, & comme les six qui y sont déja font le nombre accordé par les anciens Traitez entre le Portugal & la France, on fit commander aux deux derniers de sortir de nôtre Port, mais

438 Mercure Historique omais enfin à la priere de l'Ambassadeur de France ils y sont demeurez, en attendant qu'ils ayent reçû de nouveaux ordres de

Paris.

II. Le Duc de Bejar arriva à Madrid le premier de Septembre de l'armée d'Italie avec la nouvelle de l'action de Luzzara. On y fit d'abord des réjoüissances; mais elles furent interrompuës par l'arrivée de plusieurs Couriers qui arriverent de Cadix, & on ne put cacher cette nouvelle au peu-

ple.

La jeune Reine n'eût pas plûtôt apris la descente des Anglois & des Hollandois qu'elle voulut aller sur les Côtes pour animer les peuples par sa présence à se défen dre vigoureusement, mais le Conseil ne le jugea pas à propos. Cependant le Cardinal Porto-Carrero au desespoir de ce qui se passe, & ne sçachant à qui s'en prendre, déchargea sa bile contre le Ministre de Portugal. Il lui reprocha la foiblesse & l'inconstance du Roi son Maître. Le Ministre Portugais eut beau lui dire, que puis que la France n'avoit pas donné le secours promis à Sa Majesté Portugaise & que l'Espagne étoit inhabile à se défendre ellemême, bien loin de défendre ses Alliez, Sa Majesté avoit très bien fait de ne s'exposer pas à voir toutes ses Côtes ravagées & peutêtre sa Capitale prise ou bombardée; Son Eminence ne voulut point entendre raison, & le maltraita. Le Roi de Portugal a témoigne

Politique. Octobre 1702. 439 moigné beaucoup de ressentiment de cette affaire, & on ne doute pas qu'il ne rappelle son Ministre, à moins que le Cardinal ne fasse les reparations convenables. Une autre chose qui a déconcerté ce Cardinal, c'est que l'Amirante de Castille qui étoit attendu en France en qualité d'Ambassadeur a pris la route de Portugal, ce qui lui fait craindre avec raison que d'autres Grands ne suivent son exemple. Ce Seigneur, pour dérober à Son Eminence & au Roi Trés-Chrêtien la connoissance de son dessein; avoit envoyé à Paris des sommes assez considérables avec bon nombre de Domestiques, & y avoit fait louer un Hôtel, tellement que cette retraite ne va pas moins causer de surprise & d'inquierude à Fontainebleau qu'à Madrid.

Les lettres de Paris portent toutes que les Anglois & les Hollandois ont été obligez de se retirer de devant Cadix le 22. Sept. & qu'ils ont abandonné leur entreprise sur le Fort appellé Matagorda, ou le Puntal, après y avoir été repoussez avec une trèsgrande perte. On vante sort la Cavalerie Espagnolle qui secondée des équipages des Galères Françoises se signalla dans cette action d'une maniere extraordinaire. Ces lettres ajoûtent que les Anglois ont commis les dernieres irreverences dans quelques Eglises du Port Ste. Marie, mais la suite nous aprendra si ce sont des exagera-

4

tions

440 Mercure Historique & tions ou des véritez. Au reste les lettres écrites de Lisbonne s'accordent toutes à dire, que le Duc d'Ormond a traité les Espagnols avec la derniere douceur. Elles portent, qu'il a fait observer par tout une exacte discipline à son armée. Il est vrai qu'à l'égard du Port Ste. Marie, le Soldat ayant trouvé la Ville entiérement abandonnée par les habitans que le Gouverneur avoit contraints de s'enfuir, sous peine de la vie, il fut impossible de s'empêcher de faire des ravages dans les maisons qui étoient toutes meublées & dans les caves qui étoient pleines de vin. Pour les Eglises on n'en parle pas. Pour sçavoir encore plus précisément, à quoi on s'en doit tenir à l'égard de cette expedition. Voici l'Extrait d'une Lettre du Port de St. Marie,

Lettre du Port de St. Marie le 23. Septembre 1702.

E Baron Spar , Commandant des Hollandois, ayant été détaché pour attaquer le Puntal de Mattagorda, il s'avança avec un Corps d'environ 4000. hommes, jusqu'à la portée du Mousquet de ce Fort, mais comme le terrain des environs étoit trop marecageux, il eut beaucoup de peine as'y loger, & il fut impossible d'y dresser des Bateries que pour 2 pieces de campagne (5 2. Mortiers , qui s'enfoncerent neanmoins, après avoir tire quelques coups. Les nôtres assuyérent plus de 10000. volées de Canon des Ennemis, Etout le feu de leur Mousqueterse; massils furent obligez de se retirer, voyant l'impossibilité ois ils étoient deperfectionner leurs ouvrages, par la difficulté du terrain. Nous avons perdu quelque monde dans cette Action, & entre autres le Colonel Colombine, & le Chevalier Thomas Smith , Quartier Maitre Géneral. La dissenterie a aussi cause quelque perte dans nos Troupes. L'Armée Espagnole Se fait voir tous les jours, mais elle n'ofe nous attaquer: Elle est composee pour la plupart de Cavalerie, dont il n'y a que 5. à 600. hommes de Troupes reglees. Trois Ambaffadeurs de Maroc font arrivez auprès du Duc d'Ormand, qui a reçu des provisions dece Pais la gratis. Il est aussi arrive 2.

personnes de Madrid, par la voye de Faro, pour nous dire que divers Grands d'Espagne & autres s'assembloient, dans le dessein d'exciter un soulevement; mais on n'y ajoûte pas soi. Les provisions commencent à manquer, parce que les habitans, en se retirant, ont tout emporté avec eux. Outre cela les équipages pressent leur retour en Angleterre; de sorte que nous pourrons nous rembarquer dans 2. ou 3. jours.

Les lettres de Madrid du 6. de ce mois portent qu'on procéde fort rigoureusement contre ceux qui parlent un peu librement de l'état présent des affaires; & qu'on a établi dans le Palais où la Reine sait sa résidence une Garde de six hommes, contre ce qui s'est tosijours prațiqué ci devant, de n'y souffrir jamais coucher aucun homme tant qu'il y a eu des Reines, mais qu'on n'avoit pû refuser à la jeune Princesse de changer cet ordre, à cause d'une allarme qu'on avoit euë au Palais pendant la nuit, peu de tems avant le départ de l'Amirante de Castille, dont on ne publioit pas le détail.

On assure que le Roi d'Espagne a donné la Toison d'Or au Duc de Vendôme & qu'il l'a fait Chef de son Conseil. Ce Prince quitta son armée d'Italie le 2. de ce mois, comme on l'avoit publié, sous l'escorte de deux mille Chevaux qui le devoient conduire jusqu'à Milan d'où il a dû

Politique. Octobre 1702: 448 partir le 8. pour continuer son voyage. La route qu'il prendra est encore incertaine, elle dépendra des nouvelles qu'il aprendra en chemin. Les Princes les freres avoient demandé au Roi Très-Chrétien la permiffion d'aller au devant de lui sur les frontieres de France, & de le conduire jusqu'à Bayonne, mais Sa Majesté Très Chrêtienne n'a pas jugé à propos de leur accorder cette satisfaction, à cause de la diligence que le Roi Catholique est obligé de faire pour se rendre promptement à Madrid, afin de prevenir tous les mouvemens que ses ennemis pourroient exciter dans le Royaume & fur tout en Catalogne, ou l'onn'est pas sans crainte de quelque soulevement. On croit que l'Abbé d'Etrées ira remplir la place du Comte de Marsin, Ambassadeur de France en Espagne.

# Reflexions sur les Nouvelles de Portugal & d'Espagne.

I. I A fin de cette Campagne devient de plus en plus remarquable, & nous prepare à bien des évenemens. Les difpositions, comme on la veu, ne sont pastrop favorables aux desseins des ennemis en Allemagne, & il y a apparence quoi que l'on dise, que les affaires vont mieux pour l'Empereur en Espagne qu'elles ne le sont pour le Roi de France daus T

l'Empire. Car supposé même que le Duc d'Ormond ait échoué devant Cadix , il a obtenu du Roi de Portugal ce qu'il desiroit; & sans compter ce qu'il peut saire dans sa route, sa course n'est pastout à fait infructueuse. Aussi cette descente des Anglois & des Hollandois, quelque soit le succès qu'elle a eu, a si fort déconcerté & dérangé les mesures qu'on avoit prifes à Madrid, qu'elle a obligé le Roi Catholique de quitter avec précipitation son armée. Ce jeune Monarque s'étoit rendu en Italie pour en chasser les Imperiaux; sa presence y aété inutile. Il s'en est retourné pour empêcher que les Imperiaux ne poussent plus loin leurs progrés en Espagne & ne rentrent en possession de cette Couronne. Il y a des mécontens par toute l'Espagne. Il n'y apoint de troupes réglées, la milice n'y est capable de rien,

La retraite de l'Amirante de Castille ne chagrine pas moins la Cour de France que celle d'Espagne. Cette premiere Cour pour tâcher d'en prevenir les suites a fait mettre dans la Bastille un Abbé, & un Capucin qui avoit demeuré quelque tems auprès du Roi Catholique en qualité de son Directeur. Les deux Couronnes unies n'ont pas peu d'affaires; je ne sçai comment elles s'en démêleront.

& les Alliez n'auront pas grand peine à y

établir les affaires de l'Empereur quand ils.

le voudront.

NOU-

## Politique. Octobre 1702. 445

### NOUVELLES DES PAïS-BAS.

I. L A Garnison de Venloo sortit le 26. de Septembre par la brêche, après avoir travaillé toute la nuit à l'élargir, elle étoit sorte d'onze cens soixante hommes, sans compter les malades & les blessez qui ont été conduits par eau à Anvers. Quatre Regimens entrerent d'abord dans la Place sous les ordres du Brigadier vander Beeck en attendant ceux de Leurs Hautes Puissances; on y trouva cent soixante pieces de Canon & trente Mortiers, outre 28. pieces & deux Mortiers qui étoient dans le Fort S. Michel.

On n'eut pas plûtôt réduit cette Place, qu'on alla mettre le fiege devant Stevenswert & Ruremonde, & on en est bien-tôt venu à bout. Voici sous quelles conditions ces deux Places se rendirent.

### Capitulation de Stevensweert.

LE Gouverneur de Stevensweert demande à capituler avec Monsieur le Général le Comte de Noyelles.

I. Que la Garnison doit sortir avec Armes & Bagage & tous ses Effets & Chevaux, par la Brêche, Tambour battant, Drapeaux déployez, chargée de toutes 446 Mercure Historique & fes Armes, & que chaque Soldat doit porter pour douze coups de Poudre & Balle en bouche. Accordé, bors qu'ils sortiront par

la Porte, pour la commodité.

II. Un Mortier de douze pouces de calibre, & quatre pieces de Canon, deux de vingt quatre, & deux de douze, avec huit charges de Poudre & de Balles pour chacun, avec quatre Bombes chargées, & les affuts, pour toutes les pieces ci deffus, avec toutes leurs Armes, douze Chevaux pour chaque piece de vingt-quatre & pour les deux autres, huit. On accorde deux pieces de douze avec buit Charges de poudre & boulets, & les Chevaux pour les tirer, à condition qu'on les renvoira sitôt qu'ils seront arrivez à Namur avec l'escorte.

III. Trente Chariots attelez & douze Chariots couverts tant pour les Malades, que pour les Blessez & Equipages Accorde, supposé qu'on puisse trouver ici des Cha-

I V. La Garnison ira par le plus court chemin à Namur, avec une Escorte, saisant le premier gîte à Stocquem, le second à Tongre, le troisième à Liege, le quatrième à Huy, pour arriver le cinquième à Namur, Accordé.

riots couverts.

V. La Ville ne se pillera point: que chaque Habitant y pourra vivre à sa Resigion, que chaque Bourgeois qui voudra sortir

Politique. Octobre 1702. 447 fortir avec ses biens & ses effets aura six semaines pour se retirer. Accordé.

VI. Que la Garnison doit sortir pour le troisséme de ce mois à huit heures du matin, & qu'entre ce tems, il y aura une garde, en dedans, de la Garnison. Accordé, à condition que la garde sera postée comme on demande dans l'article neuvieme.

VII. Que les Blessez qui ne se pourront point transporter avec la Garnison, resteront à l'Hôpital, & qu'on y laissera un Chirurgien pour les penser. Fait à Stevensweert à onze heures du soir ce 1. d'Oc-

tobre. Accorde.

VIII. Que les Munitions, Vivres, Artillerie & Armes du Magazin seront livrées entre les mains de nos Commissaires, qui seront envoyez demain pour cet effet, & qu'on enseignera sidélement les Mines.

IX. On demande que ce soir on livrera le Ravelin qui est devant la Porte, & que demain à six heures du matin une Porte sera livrée, où il y aura une Garde de quarante Hommes des miens, & pareil nombre de la Garnison, qui sera du côté de dedans, pour éviter le desordre. Fait au Camp de Stevensweert à deux heures après minuit le deuxième Octobre 1702. Signé, Le Comte de Noyelles & de Radda.

Articles proposez pour la Capitulation de Rusemonde.

I. Que la Religion Catholique Apostolique & Romaine, sera conservée dans toute la Ville & Villages du Duché de Gueldre, comme elle est maintenant, & que son exercice sera public & sans mêlange, comme il se trouve aujourd'hui, sans rien innover, sous quelque prétexte que ce soit. Accordé pour la Ville de Ruremonde, sur le pied du 2. article de la Capitulation de Venlo, à l'exception que la Religion Catholique Apostolique & Résormée y sera pareillement exercée, & que pour cet effet deux Eglises des Catholiques Romains seront cedées aux Resormez, sur le choix desquelles on conviendra dans la suite.

II. Que le Seigneur Évêque de Rürmonde, sera maintenu dans toute sa Jurisdiction, Privileges, Immunitez, Biens, Revenus, Exemptions, Pension Dotale, & autres Droits, comme il en joüit maintenant, & sur la même Hypotheque. Que l'Evêque sera maintenu dans les droits,

comme les autres Ecclesiastiques.

Chanoines, Curez, Chapelains, & autres Ecclesiastiques, soit seculiers, soit Reguliers, Religieux & Religieuses, seront maintenus dans tous leurs Droits, biens, exemptions, biens meubles & immeubles,

Politique. Octobre. 1702. 449 meubles, suivant le Traité de Munster, sans qu'on le puisse alterer. Accordé, sur le pied du 1. article.

IV. Que dans toutes les Eglises où se fait aujourd'hui l'exercice public de la Religion Catholique Apostolique & Romaine, il sera conservé comme à present.

Comme au 1. article.

V. Que personne ne pourra être admis aux Charges publiques, qui ne sera pas de cette Religion Catholique Apostolique & Romaine. Les Personnes des deux Religions ci-devant mentionnées seront admissi-

bles aux Charges publiques.

VI. Qu'il sera donné au Seigneur Eveque, Doyen, Chanoines, & autres Ecclefiastiques, le terme d'un an, pour confulter le Roi leur Maître ou de vacquer à leurs affaires, & ensuite de leur résolution, qu'il leur sera libre de rester ou de fortir avec leurs Biens Meubles & vendre leurs Immeubles, pour ceux qui en ont la proprieté, sans qu'il leur soit fait le moindre obstacle, & que cependant, soit le Seigneur Evêque, soit le Doyen & autres Ecclesiastiques, jourront de leurs Revenus, Penfions Dotales, comme s'ils étoient presens, & que voulant se retirer ils pourront le faire avec leurs Meubles, Domestiques, Chevaux & Equipages, qui seront transportez aux fraix de la Province, dans le même lieu où les Effers de cette Garnison seront conduits. On accor-

450 Mercure Historique & de le terme de six mois, pour se retirer avec leurs effets, ou les vendre comme ils trouveront apropos, & aleurs propres fraix.

VII. Que si le Seigneur Evêque vouloit se retirer avec la Garnisonou quinze jours après, que cela lui sera libre, & qu'on lui fournira les Chariots dont il aura besoin pour transporter ses Meubles & ses Domestiques, sans que pour cette retraite ou absence, il soit moins compris dans les Arricles précédens de jouir de ses Biens, Pensions Dotales, Jurisdictions & autres Biens, & qu'il puisse pendant l'Année retourner ici, avec son Bagage & Domestiques, sans autre Passeport, que cette presente Capitulation. Il eft repondu fur ceci comme à l'article précédent.

VIII. Que le pouvoir de Mr. l'Ecolaere sur les Ecoles sera maintenu comme il est, & que le seminaire du Seigneur Evêque, les Ecoles des Jesuites, & celle des Urfulines & autres Religieuses resteront comme elles sont maintenant, sans en pouvoir établir d'autres. La liberté est accordée sur cet Aricle, comme au sujet de l'exercice de la Religion mentionné dans le

I. Article.

IX. Qu'il sera accordé à la Garnison six jours, à commencer du jour de l'échange de la ratification de la presente Capitulation, pour évacuer la Place, pendant lequel tems tous actes d'Hostilité cesseront entre les affiégeans & les affiegez, & il fera

Politique. Octobre 1702. 451 tenu la main de part & d'autre pour qu'il n'arrive aucun desordre entre les Troupes des deux partis. Accorde, moyenvant que la Garnison sortira le 9. Octobre à neuf heures du matin, & que des aujourd'hui devant le soleil couchant, il seralivre la Porte

de Venlo aux affiegeans.

X. Que les Troupes qui comprennent ladite Garnison, de quelque Nation qu'elles soient, sortiront de ladite Ville par la Brêche le neuviéme Octobre avec Armes & Bagages, Tambour battant, meche allumée, Drapeaux déployez, la Cavalerie à cheval au son des Timbales & des Trompettes, pour être conduits en toute sureté avec une Escorte suffisante à Louvain, & par le plus court chemin, pour aller coucher le premier jour à Baxem & Gratem, le second jour à Brey, le troisiéme jour reposeront, le quatriéme jour à Helchteren & Houthalen, le cinquiéme jour à Diest, le sixieme jour à Louvain. Accorde, à sortir le 9. Octobre, comme susdit, par la Breche ou par la Porte pour plus de commodité, auchoix des Affiegez.

XI. Qu'il sera accordé aux dits Asségez toutes les pieces de Canons & Mortiers qui sont dans ladite Place de Ruremonde aux Armes de France & quatre pieces aux Armes d'Espagne, avec de la poudre, des Boulets & des Bombes, pour tirer vingtquatre coups de chaque piece, Il leur sera occorde deux pieces de Canon portant 12.

452 Mercure Historique & liv. de balles & deux pieces de 6 liv. ou de moindre calibre, avec 24. coups chacune.

XII. Qu'il sera aussi accordé de la poudre, des Balles & de la méche aux Troupes de la Garnison, pour tirer aussi vingtquatre coups par Soldat & Cavalier. Accordé.

XIII. Qu'il sera fourni par les Assiegeans & à leur fraix, les Vivres nécessaires pour la subsistance de ces Troupes & celle des Officiers, pendant le tems qu'ils seront en marche pour se rendre en ladite Ville de Louvain. On fournira pour quatre

jours de pain aux Soldats.

XIV. Que Mr. le Comte de Hornes Gouverneur & Capitaine Général de la Province, le Gouverneur de la Place, & tous les autres Officiers de l'Etat-Major, l'Intendant de ladite Province pour l'Espagne, le Directeur de la subsistence des Troupes Alliées, les Commissaires de Guerre & de l'Artillerie, les Ingenieurs, les Tresorier & Receveurs des Contributions & Passeports, les Directeur & Commissaires des Vivres, ceux des fourages & des Hopitaux, les Medecins & Chirutgiens, les Entreprenneurs & ouvriers des Fortifications, & généralement tous ceux qui ont été chargez de quelques commiffions pour le service du Roi & la subsistance des Troupes, de quelque Nation qu'ils foient, fortiront pareillement avec ladite Garnison pour suivre la même route & la-

Politique. Octobre 1702. 453 dite escorte, avec leurs Familles, Domestiques, Chevaux, équipages, meubles, papiers, effects & provision de bouche, sans que lesdites équipages puissent être sujets à aucune visite ni payement d'aucuns droits de passage, sans que sous quelque prétexte que ce soit on puisse en arrêter ni retenir aucun deldits Officiers & employez, ni pour represaille ni pour ce qui peut être dû aux habitans, tant de ladite Ville de Ruremonde que des autres Places du Païs de Gueldre, & autres, lesquels seront payez en lettre de change sur Anvers, Bruxelles ou Liege, fi mieux n'aiment lesdits habitans venir recevoir leur payement où la Garnison doit être conduite. Accorde sur le pied de l'onzième Article de la Capitulation de Venlo.

X V. Qu'aucun desdits Officiers & autres employez ne pourront être retenus ni recherchez pour tout ce qui peut avoir été ordonné, imposé, pris, enlevé, occupé ou détruit pour la Fortification de ladite Ville de Ruremonde & des Places du Païs de Gueldre, & la subsistance desdits Troupes, avant ou depuis la déclaration de la Guerre jusqu'au jour de la présente Capitulation, soit dans le dit Païs de Gueldre, ou dans les autres circonvoisins, à quelque Souverain qu'ils apartiennent, ces sortes de levées & d'éxécutions devant être mises dans un perpetuel oubli au moyen de ladite présente Capitulation. Accordé

454 Mercure Historique & fur le pied que ceux de Venlo l'ont demandé au 12. article de leur Capitulation.

XVI. Que pour faciliter le transport des Familles, équipages, meubles, effets, & provisions de bouche des Officiers ci-dessus nommez & des Troupes de la Garnison, jusques à ladite Ville de Louvain, il sera fourni par les affiégeans trois cents Chariots, ou 400. Charettes attelez chacun de quatre bons Chevaux, dont il y en aura cinquante découvertes, & cinquante Chevaux de selle avec leurs harnois, pour monter les Officiers qui n'en ont point, le tout aux fraix des assiégeans, lesquels chariots couverts ne pourront être fouillez ni visitez, non plus que les équipages des Officiers. On accorde 200. Charettes découvertes, & les équipages des Officiers ne seront point visitez.

XVII. Si quelques uns desdits Officiers de l'Etat Major ou des Troupes ne pouvoient commodément faire emporter leurs meubles & effects, lorsque la Garnison sortira de la Place, qu'il leur sera permis ci-après de les envoyer chercher, ou de les faire vendre à leurs choix, & ce dans l'espace de six mois, à compter du jour de la date de cette Capitulation, & en cas de vente que l'argent qui en proviendra ne pourra être confisque sous quelque prétexte que ce soit, ni les dites meubles endommagez, & qu'il leur sera accordé des Passeports, non seulement pour les faire voi-

Politique. Octobre 1702. 455 turer en toute sûreté, mais encore pour les affranchir de toutes sortes de droit de passage. Accordé pour le terme de six semaines.

XVIII. Qu'il sera aussi fourni par les assiegeants, & à leurs fraix, six grands bateaux couverts pour le transport des Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons malades & bleflez en état d'être voiturez, pour être conduits par la Meuse à Liege le mêmejour que la Garnison sortira de ladite Ville de Ruremonde, aussi avec une Escorte suffisante pour leur sûreté, jusqu'à ladite Ville de Liege avec leur lits & utenfiles necessaires, les Commis & Chirurgiens qui seront chargez d'en prendre soin, & les Vivres & Medicamens necessaires leur seront pareillement fournis aux dépens des affiegeants, pendant la route jusqu'à leur arrivée, dans ladite Ville de Liege, où ils seront conduits sans aucun retardement ni fejour; & tous ceux desdits Officiers, Soldats, Cavaliers & Dragons, quine seront pas en état de partir, resteront dans ladite Ville de Ruremonde, jusques à parfaite guerison, aussi aux fraix des assiegeants, qui leur feront fournir de bonne foi la substance & les remedes nécessaires, conformement au réglement qui a été observé jusqu'à present dans l'Hôpital de ladite Place, & les ordonnances des Medecins & Chirurgiens, qui resteront avec eux pour en prendre pareillement soin: & à mesure

que les Officiers, Cavaliers, Soldats & Dragons, seront gueris & en état de partir, qu'il leur sera donné des Passeports & la subsistance avec des voitures, soit par eau ou par terre, pour se rendre en toute tûreté en ladite Ville de Liege, aussi aux fraix desdits assisgeants. Les Batteaux necessaires seront donnez, pour le transport des malades, & blessez, jusqu'à Liege, & ils pour ront prendre des lits & utensiles avec eux qui leur appartiennent, & ceux qui ne pour ront soussir le transport, pour

ront rester dans la Ville à leurs fraix.

XIX. Qu'en cas qu'il se trouve quelques Deserteurs des Troupes des affiegeants dans celles des affiegez, ils ne pourront être arrêtez ni retenus sous quelque prétexte que ce soit, & qu'il ne sera permis aux dits assiegeants de faire sur cela aucune recherche, ni même de leur rien dire, s'il arrivoit que l'on en reconnût quelqu'un, ni de retirer aucun autre Soldat des rangs de son Régiment sous prétexte d'enrolement ou autrement, soit dans la Ville ou dans la marche; & les Prisonniers de cette Garnison, faits avant & pendant le siege, seront rendus aux assiegez sans rançon. Resuse à l'égard des Deserteurs, & les Prisonniers faits depuis l'investiture de la Place, seront rendus de part (6 d'autre sans rançon.

XX. Qu'au moment de la fignature de la presente Capitulation, il sera accordé

Politique. Oct obre 1702. 457
par le General des assiegeants six Passeports, pour que les assiegez puissent envoyer differens commis à l'avance à Louvain & sur la route que la Garnison doit
tenir, pour saire préparer dans tous les
Lieux, où elle doit passer le Logement & la
subsistence des Troupes & pour malades &
blessez. Accordé.

XXI. Que les Officiers du Conseil établien ladite Ville de Ruremonde, tant presents, qu'absents, seront maintenus dans leurs fonctions, & pourrout continuer l'Administration de la Justice, avec la même autorité, droits & privileges, qui leur ont été attribuez, comme d'ancienneté; & lors qu'il y aura que lques Officiers vacants dans ledit Conseil, qu'ils ne pouront être remplacez que par des Catholiques Romains. La Ville s'étant rendue, on se reserve la faculté de disposer des charges mentionnées dans cet article, & de continuer ou discontinuer ceux qui en sont revêtus, comme on trouvera convenir.

XXII. Que toutes les sentences & déctets, qu'ils ont rendus jusqu'à present, & qu'ils rendront à l'avenir sortiront leur plein & entier effect dans toute l'étenduë du Haut-quartier de Gueldre. Accordé pour les sentences prononcées devant l'investiture de la Place.

XXIII. Qu'il sera libre aux Officiers dudit Conseil de continuer leur fonction ou de s'en départir si bon leur semble, en Tom. XXXIII. V fai458 Mercure Historique & faisant leur déclaration dans le cours d'un mois, & à cette fin toutes Lettres d'Avertissement seront promptement dépéchées aux absens. On répond sur cet arricle comme au 21.

XXIV. Que ceux dudit Conseil qui sont absens, pourront retourner librement & sans Passeports en cette Ville & Province de Gueldre, pour jouït du bénésice entier de la presente Capitulation. Accordé.

XXV. Que ceux qui continueront leur onction jouïront des mêmes Gages, Emolumens, Prerogatives & Droits dont ils ont jouï jusqu'à present, de même que de leurs Biens particuliers, situez dans ladite Province & ailleurs. Accordé, quant à leurs biens particuliers, mais on se reserve les avantages & prerogatives des charges, comme au 21, articule.

XXVI. Que ceux qui voudront abandonner leurs fonctions, pourront se retirer où bon leur semblera avec leurs Familles, Domestiques, Chevaux, Papiers, Menbles & Estects & Provision de Bouche, sans pour ce avoir besoin d'autre Passeport ou Sauvegarde que la presente Capitulalation; & ils pourront disposer librement de leurs biens Immeubles situez dans ladite Province de Gueldre ou hors d'Icelle, par vente, échange au autrement pendant l'espace de deux années consecutives. Accorde le terme pour les biens. Que

Politique. Octobre 1702. 459 XXVII. Que tout ce qui a été fait & exploité par ceux dudit Conseil; siscaux & autres Officiers pendant tout le tems de leurs sonctions, ne pourra jamais être recherché; mais au contraire que tout demeurera en son entier & perpetuel oubli; sans que pour ce on puisse intenter au unne action contre leurs Personnes ou Biens, soit de la part du public ou de quelque particuliers, quelques pretentions qu'ils puissent avoir. Comme au 22. article.

XXVIII. Que les Domaines, du Haut-Quartier de ce Duché de Gueldre, feront & demeureront affectez tant pour ce qui reste dû de gages, sportulles & devoirs de ceux dudit Conseil, saits & causes Fiscales, que pour les rentes qui y sont Hypothequées, qu'à l'égard des sportules & Vacances des particuliers qui ne sont pas encore payez, que le payement en pourra être exigé sur le pied ordinaire & accoutumé. On s'en reservela disposition comme au 21. article.

XXIX. Que les autres suppots dudic Conseil seront aussi maintenus dans leurs Droits & Franchises dont ils ont jour jusqu'à present, sans aucun empêchement, & de continuer de la même maniere les sonctions des charges qu'ils ont jusqu'à la date de la presente Capitulation. Sur le pied de l'article 21.

XXX. Que le Conseiller & Receveur Général van Afferden sera pareillement li-

bre de continuer son administration de la même maniere qu'il a fait jusqu'à present, & qu'il recevra les deniers restants repartis & echûs avant le fiege, tant des Domainer, Aides, Subsides, que de l'onvan pour les payes suivant leur distinction, Comme au 21. article.

XXXI. Que tous les payemens des charges ordinaires & autres qui lui ont été ordonnez, tant pour le compte du Roi que de l'Etat, valideront & lui seront al-Touez dans ses comptes, & qu'il lui sera aussi donné deux années de terme pour se retirer où bon lui semblera avec sa Famille, Domestiques, Chevaux, Equipages, Meubles, Papiers & effets, en toute sureté, sans payer aucun Droit de sortie, ni pour les Passeports qui lui seront accordez. Comme au 21. article.

XXXII. Que les Receveurs & autres Commis des Domaines & des droits d'entrée & de sortie de Sa Majesté joüiront pareillement du bénéfice de la presente Capitulation, de même que le Receveur Général des aides & subsides de la Province, ainsi qu'il est expliqué dans les articles 30.

& 31. Comme au 21. article.

XXXIII. Que l'Ecoutete & le Magistrat moderne de la Ville de Rurmonde, avec ses deux Secretaires & Supots seront maintenus, leur vie durant, dans leurs charges & dans la jouissance de tous leur s Droits, Gages, Utilitez, Coûtumes, Prero-

Politique. Octobre 1702. 461 Prérogatives, exprimez & non exprimez, fans alteration, comme il a été observé julqu'à present. Comme au 21. article.

XXXIV. Qu'après la mort de l'Econtetre l'office demeurera à les Héritiers julques au remboursement des deniers pour lesquels ledit office a été engagé. On continuera l'Ecoutete jusqu'au rembour sement.

XXXV. Que ledit Magistrat pourra hausser & rabaisser les accises & droits de poids, & imposer telles autres qu'il trouvera convenir, pour le payement des charges publiques, des dettes rentes, & autres charges de la Communauté. Comme à l'article 21.

XXX V I. Que tout ce que ledit Magistrat a fait & disposé jusques à present dans les affaires de la Ville, tant à l'égard des Comptes rendus & à rendre ou autrement, sera maintenu & valable sans aucun retour ni contradiction. Accorde sur le

pied du 22. article.

XXXVII. Que tous les Bourgeois & Habitans de ladite Ville de quelque qualité & condition qu'ils soient, jourront de la liberté & des Franchises de leurs Corps & de leurs biens en quelques lieux qu'ils feront situez, comme aussi de leurs privileges, coûtumes & droits à eux accordez par leurs Souverains, & dont ils ont joui julqu'à present, & que ceux qui sont ailleurs, soit par Passeport ou autrement, pourront librement revenir dans leur domicile

462 Mercure Historique & micile & jouir des mêmes prérogatives Accordé.

XXXVIII. Que chez lesdits Bourgeois & Habitans ne seront logez des Troupes que sur le pied de ce qui se pratique à Grave. Comme al'article 21.

XXXIX. Que ladite Ville ne pourra être cotisée aux charges publiques que sur le pied de la Matricule du Haut-quartier de Gueldre, de laquelle taxe elle sera exempte pendant le terme des quarre ans, pour les pertes & dommages qu'elle a sousser cause du siege. Comme au 21. article.

XL. Que les restants des Comptes, arrierages des Receveurs Généraux & autres dettes publiques du Roi, de l'Etat, & de cette Ville échû jusqu'à present seront reçûs par les Receveurs & Collecteurs pour être employez à leur affectation sans aucun empêchement, & sans que lesdits Receveurs Collecteurs & Fermiers puissent être recherchez sur l'emploi qui a été fait ci-devant des deniers de ces receptions dont ils seront déchargez, en conséquence des ordres qu'ils en ont reçû. Comme à l'article 21.

XLI. Et finalement que ladite Capitulation fera executée de bonne foi de part & d'autre en tous ses points & articles, sans qu'il y soit contrevenu en aucune maniere; & si le cas arrivoit, que les torts seront réparez par ceux qui y auront contrevenu, suivant la déclaration de ceux qui auront été lezez. XLII. On Politique. Octobre 1702. 463 XLII. On donnera les Batteaux nécessaires à Mr. le Comte de Hornes, qui

ceffaires à Mr. le Comte de Hornes, qui feront exemts des droits, appartenans aux Etats Généraux des Provinces-Unies.

X LIII. Les Commissaires de l'Artillerie, Ammunitions & Vivres, seront obligez incessamment, & devant la sortie, de montrer de bonne soi aux Officiers, Commis de la part des Assiegeans, tous les Magazins de guerre & debouche, en donner des Listes exactes & les Cless des Magazins, & seront aussi obligez de découvrir toutes les Mines. Fait au Camp devant Ruremonde le 7. Octobre 1702. Signé,

Walrad Prince de Nassau. Le Comte & Prince de Hornes. Labadie. Tournin.

II. L'Electeur de Cologne avoir fait dessein de se rendre à Liege pour y assisses l'Assemblée des Etats du Païs, mais les progrès des Alliez sur la Meuse lui ont fait quitter cette pensée. En esset il n'eût pas pris un tropbon parti de s'aller ensermer dans une Place qui apparemment n'échapera pas à ceux qu'il regarde comme ses ennemis. Le Maréchal de Boussiers & le Duc du Maine accompagnez de pluseurs Ingenieurs s'y rendirent le 27. de Septembre & visiterent les Fortisications des Citadelles, & retournerent le soir à leur armée. Le Maréchal s'y-rendit de nouveau le 2. de

ce mois, & après avoir visité encore les Citadelles, il alla reconnoître les postes les plus avantageux entre la Ville & Mastricht. Il fit sentir qu'il y vouloit faire camper son armée, cependant il n'exécuta pas ce dessein. Le Prince de Tserclas sortit le 3. avec ces cinq Regimens de Cavalerie & de Dragons, & il renforça la Garnison des Citadelles de deux Bataillons de sa meilleure Infanterie & d'une Compagnie de Bombardiers. Les Liegeois partisans de la France publioient que M. de Boufflers meditoit quelque grande expedition, mais on remarquoit néanmoins dans ce tems · là que la plupart paroissoient assez consternez,& qu'ils envoyoient leurs meilleurs effets à Namur.

Toute l'expedition du Maréchal de Boufflers se reduisit à un petit mouvement qu'il fit faire à son armée, & qui ne changea que fort peu la situation de son Camp. On en eut avis le 10. dans celle des Alliez, & le Comte de Marlboroug résolut d'abord avec les autres Généraux d'envoyer un détachement pour reconnoître le Camp ennemi. Pour cet effet on commanda un Corps de huit à neuf Escadrons, qui ayant eu ordre de marcher vers Tongres, rencontra dans un petit bois voifin un parti de deux cens Grenadiers François qu'il chargea si à propos qu'une cinquantaine furent tuez & les autres faits prisonniers. Cette action ne couta que très peu de monde.

Politique. Octobre 1702. Le lendemain au matin les Généraux des Alliez tinrent un Conseil de guerre dans le Quarrier de M. de Geldermalsen, Député de Leurs Hautes Puissances, & il fut résolu de faire marcher l'armée vers Liege. Le 12 on commença à faire défiler l'Artillerie de Campagne avec les Bagages; toute l'armée décampa en suite, & marcha sur deux Colonnes entre les rivieres de Meuse & de Jecker tirant droit à Liege. M. le Baron d'Obdam y étoit arrivé quelque tems auparavant avec un Corps de douze Bataillons & de vingt Escadrons de l'armée de Ruremonde, dont le reste avoit eu ordre de marcher en Allemagne du côté de Bonn.

Le Maréchal de Boufflers n'eut pas plûtôt avis de la marche de l'armée Alliée qu'il décampa précipitamment: & ayant abandonné Tongres & ses nouvelles sortifications il se retira dans ses Lignes pour couvrir le Brabant.

Le 13. l'armée des Alliez continua sa marche, & arriva vers les quatre heures après midi à la portée du canon de la Citadelle de Liege. Le Comte de Marlborough prit son Quartier à Gerat, le Comte d'Athlone à Jupille, les Députez de Leurs Hautes Puissances à Vivenge, & le Général Cochorn à Herstal. On sit entrer d'abord quelques troupes dans la Ville, d'où la Garnison Françoise étoit sortie le matin pour se retirer dans les Citadelles. Sur le

M. de Violeine, Gouverneur des Citadelles fit affurer le Magistrat qu'il ne seroit fait aucun tort à la Ville de la part de sa Garnison: les Hollandois lui firent faire les mêmes affurances de leur part. Cependant le Regiment de Trogné, qui est sur le pied Imperial prit possession de Viset, & après la prise des Citadelles il en doit prendre possession au nom de Sa Majesté Imperiale. Voici la Capitulation qui concerne la Ville de Liege.

Capitulation concluë entre Monseigneur le Comte de Marlbourg, Ambassadeur & Capitaine General de Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne, & Messeigneurs les Deputez de Leurs Hautes Puissances les Etats Generaux des Provinces Unies, avec les Deputez de la Ville & Principauté de Liége.

Pour la Ville de Liége avec le Païs étant un membre de l'Empire, & sous la protection de Sa Majesté Impériale & de l'Empire, & n'ayant aucune part dans la presente guerre, les habitans de ladite Ville, Fauxbourgs, Banlieu, & les dépendances, comme aussi des autres Villes du Païs de Liege & Comté de Looz & du plat Païs, continueront de joûir de cette protection, & de leurs privileges & immunitez Politique. Octobre 1702. 467 comme du passé, & ne pourront être reputez ni traitez comme ennemis ni être sujets à aucune contribution, ration ou exaction, comme on la puisse nommer sous quelque pretexte que ce soit. Accordé, si ce n'est que le point de la contribution ration seront reglez par les Seigneurs les Etats Generaux des Provinces. Unies.

II. Que pour éviter la ruïne & desolation de cette Ville, on ne pourra attaquer la Citadelle ni la Forteresse de la Chartreuse par la Ville. On ne l'attaquera pas par

la Ville. III. Que pour la même raison & par precaution de ce qui pourroit arriver de facheux à la Ville, les Officiers & Soldats qui sont aux portes de la Ville se retireront en toute seureté à l'une ou l'autre des deux. Citadelles, & on leur donnera du tems suffisamment pour cela, au moins de 5. ou 6. heures, & les Officiers & Soldats malades des deux Rois pourront demeurer dans la Ville avec leurs effects jusques à leur guerison, & s'il y a quelque bagage d'autres Officiers ou Soldats non malades qui soient demeurez dans la Ville ou Fauxbourg, on leur accordera quelque jour de terme pour les retirer en seurete. Il faut que les portes de la Ville soient livrées incessamment ; quant aux malades, Accorde.

IV. Que tous les bourgeois & habitans de ladite Ville, Fauxbourgs & Banlieu tant Ecclefiastiques que seculiers, seront

main-

maintenus dans le libre & publique exercice de la Religion Catholique Romaine dans touts lesdits lieux & dans toutes les Eglises qui y sont & comme il s'est fait jusques à present; & l'on ne pourra titer hors des dites Eglises ni Cloches, ni ornemens, ni rien pretendre pour iceux ou icelles. Accorde.

V. Que les Chapîtres tant de l'Eglise Cathedrale que des autres Collegiales, les Paroisles, Monasteres, tant de l'un que de l'autre sexe, & generalement tous Ecclesiastiques, Hopitaux & lieux pieux de la Ville, Fauxbourgs & Banlieu, demeureront comme auparavant dans la jouilfance de tous leurs biens, quels qu'ils loient, droits, privileges & immunitez, fans qu'il y soit fait aucun changement, & chacune des personnes qui composent ce corps feront & pourront demeurer dans cette Ville, Fauxbourgs & Banlieu & dans le reste du Pais, sans qu'ils puissent être en aucune façon moleftez ni inquietrez sous quelque tître ou prétexte que ce soit. Accorde fil' Empereur en convient.

VI. Que la Jurisdiction & Droit du Ser. Evêque & Prince de Liege seront confirmez dans leur entier tant au spirituel que temporel, & le serme Prince jouira des fruits de satable Episcopale, comme si la Ville ne sut pas occupée. Accorde sur le

VII. Qu'en consequence du premier

Politique. Octobre 1702. 469
Article, la Jurisdiction & autorité tant Ecclessatique ou Spirituelle que Seculiere dans la Ville & païs de Liege & Comté de Looz & dependances, s'exercera par ceux qui en sont en possession, sans aucune innovation, & sans qu'il y soit apporté aucun empêchement. Accorde sur le pied du 5. Article.

VIII. Que les droits de collation; presentation, ou quelque autre disposition & dignitez Ecclesiastiques, Cure, & de tous autres benefices, comme aussi des Charges, de quelque nature les dits benefices ou Charges puissent être dans la Ville & pais de Liege & Contre de Looz & dependances, seront conservez à ceux qui en sont en possession, sans qu'il y soit fait aucun changement ni alteration. Accorde pour ce qui regarde l'Ecclessassique, le reste comme ci dessus au 5. Es au 1. Articles.

IX. Que par la même consequence du premier Article, la Ville, Fauxbourgs & Banlieu ne feront pas mal traitez, ni à l'entrée des troupes, ni dans la suite; & les habitans d'iceux, de quelque qualitez qu'ils soient, demeureront dans la jouissance de tous leurs biens, meubles & immeubles, de quelque nature qu'ils soient; droits, privileges & coûtumes, comme il a été observé jusques à present, sans qu'on leur cause aucun dommage, & pourront demeurer dans ladite Ville,

7 Faux-

Fauxbourgs, Banlieu & le reste du païs, sans qu'ils puissent être en aucune façon molestez, ni inquiétez, sous quelques titres ou pretexte que ce soit. Accordé,

X. Que les étrangers qui se trouvent presentement dans cette Ville, auront la liberté d'y demeurer avec tous leurs esses, ou de se retirer où bon leur semblera. Ac-

corde, bormis aux ennemis.

XI. Que suivant toûjours le même principe de l'Article premier, le Magistrat de Liege ou tribunal des Eschevins, les Conscillers tant du Conseil ordinaire qu'autres, & tous Juges & Officiers de Justice & de Police, vant seculiers qu'Ecclesiastiques de ladite Ville, Fauxbourgs, Banlieu, bonne Ville & plat païs de Liege & Comté de Looz, continueront sans aucune innovation dans leurs charges & exercices d'icelles, ou administration de la Justice & Police, & jouiront de leurs emolumens & profits attachez à leurs offices, foient ils de Justice ou autres. Accorde, à l'exception de ceux qui pourroient s'être distinguez contre les Interets de S. M. I. Co les Hauts Alliez à regler par l'Empereur & les Etats Generaux.

XII. Que tout ce qui a été ordonné, fait & établitant par le serenissime Evêque & Prince que par le Magistrat ou autres Officiers, sortira ses pleins & entiers effets, sans qu'on puisse y apporter aucus changement. Sera remis à l'Empereur.

XIII. Que le Magistrat & autres à qui il appartient dans la Ville de Liege, seront maintenus dans tous leurs droits, gouvernement & administration de la Police qu'ils ont de disposer des revenus de ladite Ville, Fauxbourgs & Banlieu, comme il a été observé jusques à present, de même que les Etats du païs de Liege & Comté de Looz, & leurs Deputez dans la disposition des deniers leur appartenans, sans qu'aucun autre y puisse mettre les mains qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans, sans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenans qu'aucun autre y puisse mettre les mains la disposition des deniers leur appartenant de la disposition des de la disposition de la disposition

ni divertir ailleurs les susdits deniers, ni

Politique. Octobre 1702.

d'imposer d'autres impôts que ceux qui sont & seront établis par les voyes ordinaires. Accorde

XIV. Et à l'égard de la liberté du Commerce, ladite Ville, Fauxbourgs & Banlieu & le reste du pais, n'ayant point de part dans la presente guerre, les Bourgeois & habitans desdits lieux, de quelque qualité & condition qu'ils puissent être, demeureront dans la liberté de negotier sans Pasport, & Commercer toute lorte de marchandise, de quelque nature & qualité qu'elles soient, & dans tous les pais qu'ils trouveront convenir. Le Commerce est accordé avec les Alliez, mais pas avec les ennemis.

X V. Que neanmoins s'il étoit nécessaire de mettre garnison dans ladite Ville, cela se fera sans surcharge de la Ville, & sans qu'on la puisse tirer en consequence, & les Officiers & Soldats seront par le Ma-

giftrat

XIII.

472 Mercure Historique & gistrat ou ses Commis, comme il s'est toujours fait dans les autres guerres. Accordé.

XVI. L'on observera dans le logement tant au regard desdits Officiers & Soldats que des Generaux, & autres Officiers, le même reglement qui s'observe à Mastricht, & sans qu'ils puissent rien pretendre d'a-

vantage. Sera regle.

X VII. Et arrivant que la Garnison sortifoit des Citadelles, soit par une paix ou autrement, on n'exigera quoi que ce soit pour remboursement des Fortifications, payes des Soldats, ou autres dépens qui pourroient avoir été faits alentour des Villes, Citadelle ou autres lieux, dont les dites garnisons seront sorties ou devront sortie. Accordé.

XVIII. Les Militaires ni leurs Ghimine ne pourront avoir aucune superiorité sur les Bourgeois & habitans de la dite Ville, ses franchises & Banlieu pour aucun cas; mais arrivant plainte à leur charge, les devant leurs Juges ordinaires. Accormis devant leurs Juges ordinaires. Accor-

dé.

XIX. Que s'il se trouve dans la Bourgeoisse quelques uns qui ont servi les deux Couronnes pendant que leurs troupes étoient dans la Ville, ils ne pouront être molestez en aucune saçon. Accorde, pour vû qu'ils ne soient plus dans le service.

Milord Marlbourg Ambastadeur & Capitains Politique. Octobre 1702. 473
pitaine Général de Sa Majesté Britannique & les sousignez Deputez de L. H. Puissances à l'Armée prétendent que Messieurs de la Ville de Liége montrent de bonne soi les Magasins, soit de sourages ou de vivres, comme aussi des autres este êts appartenant à leurs Majestez les Rois de France & d'Espagne. Fait au Camp devant Liége le 14 d'Octobre, 1702. Etoit signé à l'original. Marlborourg. Randwich. Rossem. Hardenbroeck, Rechteren. Clercx. De W. Zoel de la Naye. Louvrex. Baron de Vordt. Cortenack, B. Massat. Ayant chacun apposé le cachet de leur armes en Cire noire.

Les trois pieces qui suivent sont les Lettres qui ont été écrites à L. H. P., au sujet de la prise de la Citadelle de Liege.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

JE viens par celle-ci féliciter Vos Hautes
Puissances sur l'heureux succès des Armes
des Hauts Alliez, lesquelles, nonobstant
lagrosse Garnison qu'il y a eu dans la Citadelle, viennens ce son de l'emporter par assaut, avec laplus grande bravoure imaginable, ayant fait le Gouverneur, avec tous
ceux qui ont resté, Prisonniers à discretion.
Mr. de Coeboorn va à l'instant donner les
ordres pour le transport du Canon de l'autrecôté, asin d'attiquer la Chartreuse, G
prositer de ce beau tems pendant qu'il dure;
fe ne saurois encore donner à Vos Hautes

Puissances les particularitez de cette glorieuse action, ne voulant point retarder le Courier qui Vous en apporte la nouvelle, qui feulement pour Vous assurer que je suis avec le dernier respect.

HAUTS IT PUISSANS SEIGNEURS, &c.
Signé, MAREBOROUGH.
Au Camp devant Liège et 1, Octob. 1702.

Lettre des Seigneurs Députez de L. H. P.

HAUTS ET PHISSANS SEIGNEURS , A Citadelle de Liège ayant été battue de puis Vendredi dernier , Co la Brêche s'é. tant trouvee affez grande, on l'a fait attaquer cet après mids un quart avant 4. beures, par le Lieutenant General de Sommer. felt à l'Aile droite, & par le Lieutenant General Favel à la gauche, avec un fi heurente fucces, qu'à 4. heures & un quart on a un nos Troupes fur la Breche , & nos Drapeaux arborez. Le Gouverneur a été pris fur la Breche, & le refte de la Garnifon faite prisonniere de Guerre. Nous prenons taliberse de feliciter F. H. P. fur cette heureale expedition, (5 Nous nous donnerous Phonnour de faire jadorr au platot les raties particularites av H.P., etant,

Hauts et Puissans Seigneurs, &c. Signé, W. RANDWYCK.

Van ROSSEM de Hardinbrock Van RECHTEREN.

A. van BORSSELE de Gelder malfem.

A Liege ce 23. Octobre 1702. 29. heures &

Politique. Octobre 1702. 475

Lettre de Mr. le Comte d'Athlone.

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS.

JE viens remercier très-humblement V. H.
P. de l'honneur qu'Elles m'ont fait, de
m'élever à la Charge de Velt Maréchal de
l'Etat; Et j'espere de me randre digne de
cette favour, par mon zele sidele Constatie
gable pour le service de V. H. P., auquel je
me dénoué pour le reste de me source.

me dénoue pour le reste de me sours.

Cet après-midi, environ un l'interdit.

A. beures, nôtre Aile droite C Par sitte de l'étant avancées par les deux Aproches à une distance convenable du Château de Liege, il a cié attaque a vec toute la vique ur sossible. Et graces à Dieu, celo a révisione tel succès, qu'après un Combat d'environ 3, quarts d'beure, les nôtres s'en son vendus maîtres, C toute la Garnison succeptionniere de Guerre, l'épée à la main 3 sans Capituiation, de même que M. Violaime Gouverneur, C besucoup d'autres Officiers, pris sur la Brèche.

Tefélicite de sout mon tœur V. H. P. fin cette Conquête, qui (après Dieu) doitêtre attribuée à la bravoure (§ à l'intrepidité de l'Infanterie de cette Armée; à quoi la direction de M. le General Coeborn n'apas peu contribué, ayant fait faire une belle Brêche par l'Artillerie.

L'Aîtaque a été commandée par les Lieutenans Generaux Eagel (& Sommerfelt , les Ge-

Generaux Majors Comte d'Oxenstern & d'Arville, le Brigadier Berendorf, & un

Brigadier de l'Aile droite.

Il y avoit dans la Citadelle 3 Bataillons Suisses de Castellan, 2. Bataillons du Duc de Chero, qui est lui-même prisonnier, 1. de Picardie, 1. de Westerloo (5 1. de Berlo.

On ne peut encore savoir le nombre des morts & desbleffez, mais V. H. P. peuvent être assurées que ces 8. Bataillons sont ruiour l'Ennemi. On ne peut aussi dire ce rovisions, d'Artillerie, Coc. tadelle, mais on le faura demain; e ne manquerai pas d'en faire une Relaion exacte av. H. P.

On va travailler presentement à attaquer de la même maniere, dans l'esperante que nous n'y aurons pas un moindre succès afin que l'Armée Confederée puisse entrer en Quartier d'hiver avec gloire pour la Cause commune: Surquoi implorant la benediction du Ciel, Je demeure,

HAUTS ET PUISSANS SEIGNEURS, &c. Signé, ATHLONE.

Al' Armée devant Liege le 23. Octob. 1702.

Lettre de l'Armée des Alliez sous les ordres du Comte de Marlborough, devant Liegele 23. d'Octobre. Ony verra les partscularité de cette expedition.

NOtre Artillerie ayant commencé à ti-rer sur la Citadelle yendredi 20. de

Politique. Octobre 1702: 477 ee mois à 9 heures du matin, on ouvrit la Tranchée le même soir à deux attaques différentes selon cette disposition. A chaque attaque il y avoit 500. pionniers foutenus de 4. Bataillons d'Infanterie. Ceux de l'attaque de la droite qui étoit des Anglois étoient commandez par le Lieut. Général Sonderfelt, par le Major Gén. Ingolsby, & par le Brigadier Stanley. La tranchée fut poussée cette nuit-là à 40. pas de la Contrescarpe. Ces mêmes Office furent relevez samedi par le Pr. Hérédi. taire de Hesse, Lieut. Général, par soi frére Major Général, & le Brigadier Lu-Nos Tranchées furent élargies ce jour & presque miles à leur perfection. Nos mortiers commencérent à jouer le même foir, & ont mis depuis le feu à divers Magafins de poudre & de grenades que les assiégezavoient dispersez tout exprès çà & là dans leurs ouvrages. La tranchée fut hier relevée par le Lieutenant Général Scholten, le Prince d'Hanover Major Général & le Brigadier Bilk. Nôtre perte a été fort peu considérable, quoi que les Assiégez ayent fait un feu terrible pendant 3. jours ; & nous n'avons pas eu à nôtre attaque plus de 20. foldats de tuez & le double de blefsez, parmi lesquels il n'y a pas un Officier. La perte n'a pas été plus grande à l'attaque des Hollandois, si ce n'est qu'ils ontperdu un Capitaine Lieutenant. M. de Cochorn Général de l'Artillerie voyant aujourd'hui que le canon & les bombes

avoient fait leur esset, & qu'il y avoit une Brêche raisonnable, a tout fait disposer pour aller à l'Assaut cet après midi. Cet Assaut a commencé entre les 4. ou 5. heures du soir. Nôtre dessein n'étoit d'abord que de nous loger sur la Contrescarpe, mais nos gens l'emportérent avec tant d'ardeur & de vivacité, qu'ayant pousse jusqu'a la Brêche, & s'en étant rendus maîtres avec un courage & une bravoure

érent de toutesparts dans la Citadelle, pils emporterent ainsi l'épée à la main.

"affacre ne dura que dans la premiere Nos foldats après avoir donné des sarques de leur bravoure, tant qu'ils trouvérent de la réfistance, firent voir leur clemence des que leurs Ennemis le confesserent vaincus. Monsieur de Vio-Jaine Gouverneur de la Citadelle & Brigadier d'Armee a été pris fur la Brêche, & fait prisonnie a discretion, auffi-bien que ce qui reftoir de la Garnison qui confiscoie en seps Barailions & demi. Il ne paroit pas qu'on air perdu l'eaucoup de monde dans certeaction, cependant on ae fear poseneore roures les parcionlaries. M. Wentworth frere de Mylord Rabe, our étoit venu l'Affaut en qualire de Volonraire a ète ancha la Brêcher Le Gouverneur de la Citadelle a été mene au quartier de Mylord Malborough on on le traite fort civilement.

M. de Bickenbourg fils de Mr. d'Odyck

Politique. Octobre 1702. 479

Le Prince de Nassau Sarbrug ne pouvoit sinir sa carriere plus gloricusement, puis qu'après avoir pris Keyserswert & chasse les François des places qu'ils occupoient le long de la Meuse depuis Velo jusqu'à Mastricht, l'on aprend qu'il est mort le 72 dece mois à Hellenraet près de Rusemon de, dans laquelle place il a ététransporte afin qu'il y soit embaumé, de là il tera conduit dans sa Principauté pour veue in mé. Il a servi cet Etat 38, années, & mort revêtu de la charge de Velt Marsen de la Comte d'Athlone, mine on l'autemoré le Comte d'Athlone, mine on l'autemarqué par sa lettre.

Voici ce qu'on écrit du 26 de l'Armée des Allies devant Liege.

A violence des vens syant rompu jeudi nos.

Ponts fur la Meufe, ontretardé de quelques ours l'attaque de la Chartreufe. Nos Batteries enos hombes commencerent hier au main a jouer fur certe Place, tous les Bâtimens de la Chartreufe étoient le teir rout en feu & enciérement ruinez, & on s'attend à avoir ce fois une sièche luffiante pour donner l'Affait. L'Emranifait feu jour de nuit lans nous faire beaucoup és dommage. Le Gouverneur, paroit refolta afaciliendes juiqu'à l'extremité. P. & Je reuvre mettre pour vous dite cu'à deux henres après midit la Garufor de la Chartreufe a demande à Capitale, que nous devons être cette nuit en posseficat de dans des portes.

ADDITIONS

Les lettres de Bade de l'onzième de les moisportent, que la Diere des Louables Camons y étoit freurent auent finie le mês

me jour; & qu'avant que de se separer on y avoit terminé diverses affaires concernant leur seureté commune; & résolu de garder une exacte Neutralité; Qu'ensuite on avoit fait sçavoir au Comte de Trautmansdorf Ambassader de l'Empereur, que leur résolution étant de ne plus sournir aucun homme, ni à la France ni à l'Espagne, ils esperoient que Sa Majesté Imperiale se contenteroit de cela, & observeroit aussi (an côté l'Alliance héréditaire avec le

os Helvetique: Et que son Excellence ps Helvetique: Et que son Excellence prayoit répondu là dessus, que S. M. I. Suroitbien remettre cette assaire à l'entemise des Eyêq, de Bâle & de Constance.

Les Lettres d'Allemagne & entre autres de Fribourg du 15. de ce mois marquent, qu'il y a eu une action entre un Corps des troupes du Prince Louis de Bade, & celles de Mr. de Villars près de Hunningue On en dira les particularitez dans le Mercure suivant.

On aprend de Berlin par les lettres du 16. de ce mois, que le Roi de Suéde faisant la revûe d'une partie de sa Cavalerie, il étoit tombé embas de son cheval & s'est rompu une jambe; qu'il avoit fait craindre pour sa vie les deux premiers jours de cet accident, mais que le troisième il se porta affez bien pour faire esperer une prompte guerison.

Les lettres d'Emmerik du 25. nous amerinent, que les troupes de Prusse ont Bombarde Rhynberge la nuit du 24. au 25.

Ayuntamiento de Madid N.